

• Cagnes-sur-Mer



**CAGNES-SUR-MER (06)- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN  
ENSEMBLE DE LOGEMENTS**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : COGEDIM MÉDITERRANÉE**

**MISSION : PROPOSITION D'INTERVENTION CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET  
RÉGLEMENTAIRE, ET DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

**03 JUIN 2021**

## Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site, situé au croisement de la rue du puits et l'avenue de Cagnes-sur-Mer, dans la commune de Cagnes-sur-Mer (06), et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

## SOMMAIRE

<b>I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION.....</b>	<b>5</b>
1. LOCALISATION DU SITE DE PROJET.....	5
2. L'EMPRISE FONCIÈRE .....	5
3. DÉFRICHEMENT.....	7
<b>II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE .....</b>	<b>9</b>
1. LA MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR .....	9
2. PRISE EN COMPTE DE LA DTA DES ALPES MARITIMES.....	9
3. LE PLUM NICE CÔTE D'AZUR .....	10
4. LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	12
5. SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	13
<b>III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....</b>	<b>14</b>
1. LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES.....	14
2. LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE .....	24
3. LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	77
4. TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS À PROXIMITÉ DU SITE.....	80
5. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES .....	83
<b>IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES .....</b>	<b>85</b>
1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES .....	85
2. INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....	87

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS LA COMMUNE (EN ORANGE) (EVEN, QGIS,)	5
FIGURE 2 : SECTEUR D'ÉTUDE RETENU (EVEN, FOND GOOGLE MAP)	6
FIGURE 3 : EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (CADASTRE GOUV)	6
FIGURE 4 : VUE AÉRIENNES DU SECTEUR D'ÉTUDE (EN ORANGE) ENTRE 2006 (GAUCHE) ET 2019 (DROITE) (GOOGLE EARTH)	7
FIGURE 5 : EXTRAIT DES ZONES SOUMISES À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (VERT) ET SECTEUR D'ÉTUDE EN ORANGE (HTTP://CARTO.GEO-IDE.APPLICATION.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/742/WEB_DEFRICHEMENT_ZONES_SOUMISES.MAP)	8
FIGURE 6 : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE NICE CÔTE D'AZUR (PLUM)	9
FIGURE 7 : EXTRAIT DE LA CARTE DE LA BANDE CÔTIÈRE (DTA DES AM)	10
FIGURE 8 : EXTRAIT DU ZONAGE DU PLUM CONCERNANT LE SECTEUR D'ÉTUDE (PLUM)	11
FIGURE 9 : EXTRAIT DE LA CARTE DE LOCALISATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER (PLUM)	12
FIGURE 10 : EXTRAIT DU TRI SUR LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER (SECTEUR D'ÉTUDE IDENTIFIÉ PARLE I) (GÉORISQUES)	14
FIGURE 11 : EXTRAIT DU PPRIF SUR LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER (HTTPS://WWW.ALPE-MARITIMES.GOUV.FR/CONTENT/DOWNLOAD/25323/213107/FILE/PLANDEZONAGESUD.PDF)	16
FIGURE 12 : LOCALISATION DE L'INCENDIE DE 2001 AU SUD DU SECTEUR D'ÉTUDE (PROMÉTHÉE)	17
FIGURE 13 : EXTRAIT DE L'HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GÉORISQUES)	18
FIGURE 14 : EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (BRGM, GÉORISQUES)	19
FIGURE 15 : RISQUES SISMIQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER (LE POINT I IDENTIFIE LE SECTEUR D'ÉTUDE) (GÉORISQUES)	20

FIGURE 16 : NORMES PARASISMIQUES À RESPECTER EN FONCTION DES ZONES DE SISMICITÉ ET DE LA CATÉGORIE D'IMPORTANCE DES BÂTIMENTS (PLANSEISMES).....	20
FIGURE 17 : CLASSEMENT SONORES DES VOIES ROUTIÈRES DANS LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER ( <a href="https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/18365/171258/file/REVCLASSSONORE_ROUTES_CAGNE_SUR_MER.PDF">HTTPS://WWW.ALPESMARITIMES.GOUV.FR/CONTENT/DOWNLOAD/18365/171258/FILE/REVCLASSSONORE_ROUTES_CAGNE_SUR_MER.PDF</a> ).....	22
FIGURE 18 : EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA) .....	40
FIGURE 19 : ENTITÉS PAYSAGÈRES PRÉSENTES AUX ABORDS DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, FOND GOOGLE EARTH).....	77
FIGURE 20 : TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR D'ÉTUDE (FOND GOOGLE EARTH) .....	80
FIGURE 21 : PLAN MASSE (COGEDIM).....	86

## TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE .....	25
CARTE 2 : SECTEUR D'ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ.....	25
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	29
CARTE 4 : ZONES CONTRACTUELLES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	31
CARTE 5 : NATURA 2000 À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	34
CARTE 6 : OCCUPATION DU SOL, À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ, SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CORINE LAND COVER 2018 ...	37
CARTE 7 : OCCUPATION DU SOL, À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ, SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CRIGE PACA 2014.....	38
CARTE 8 : HABITATS IDENTIFIÉS DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE .....	44
CARTE 9 : ENJEUX PRÉVISIONNELS SUR LA FLORE ET LES HABITATS .....	47
CARTE 10 : ENJEUX ENTOMOLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	52
CARTE 11 : ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	56
CARTE 12 : ENJEUX MAMMALOGIQUES PRÉVISIONNELS L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	59
CARTE 13 : CAVITÉS NATURELLES IDENTIFIÉES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ.....	63
CARTE 14 : ENJEUX CHIROPTÉROLOGIQUES PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE .....	64
CARTE 15 : ENJEUX ORNITHOLOGIQUE PRÉVISIONNELS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE .....	74
CARTE 16 : SYNTHÈSE PRÉVISIONNELLE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	76

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : VUE SUR LE SUD DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW).....	41
PHOTO 2 : CLÔTURES PLEINE PRÉSENTE LE LONG DE L'AVENUE DE GRASSE (GOOGLE STREET VIEW) .....	42
PHOTO 3 : BÂTI INDUSTRIEL PRÉSENT SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW) .....	43
PHOTO 4 : VUE 1 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE DEPUIS L'AVENUE DE GRASSE (GOOGLE STREET VIEW).....	78
PHOTO 5 : VUE 2 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE, DEPUIS L'AVENUE DE GRASSE (GOOGLE STREET VIEW).....	78
PHOTO 6 : VUE 3 DEPUIS LA ROUTE DE NAPOLÉON (GOOGLE STREET VIEW) .....	79
PHOTO 7 : VUE 4 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE DEPUIS LA RUE DE BEAULIEU (GOOGLE STREET VIEW).....	79
PHOTO 8 : VUE 1 DEPUIS L'AVENUE DE GRASSE (GOOGLE STREET VIEW).....	81
PHOTO 9 : VUE 2 DEPUIS LE ROND-POINT DE LA M336 (GOOGLE STREET VIEW) .....	81
PHOTO 10 : VUE 3 DEPUIS LA M336 (GOOGLE STREET VIEW) .....	82
PHOTO 11 : VUE 4 SUR LE TISSU RÉSIDENTIEL À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW) .....	82

## I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

### 1. Localisation du site de projet

---

Cogedim méditerranée souhaite réaliser une requalification d'une zone d'activités sur la commune de Cagnes-sur-Mer. Ce projet s'insère dans un espace urbanisé déjà composé par des locaux industriels (Distributeur Azurée de Boissons). Le projet prévoit la réalisation de logements pour une SDP de 16 400 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1.37 hectares.

Le secteur d'étude se situe au croisement de la rue du puit, et le long de l'avenue de Cagnes-sur-Mer.

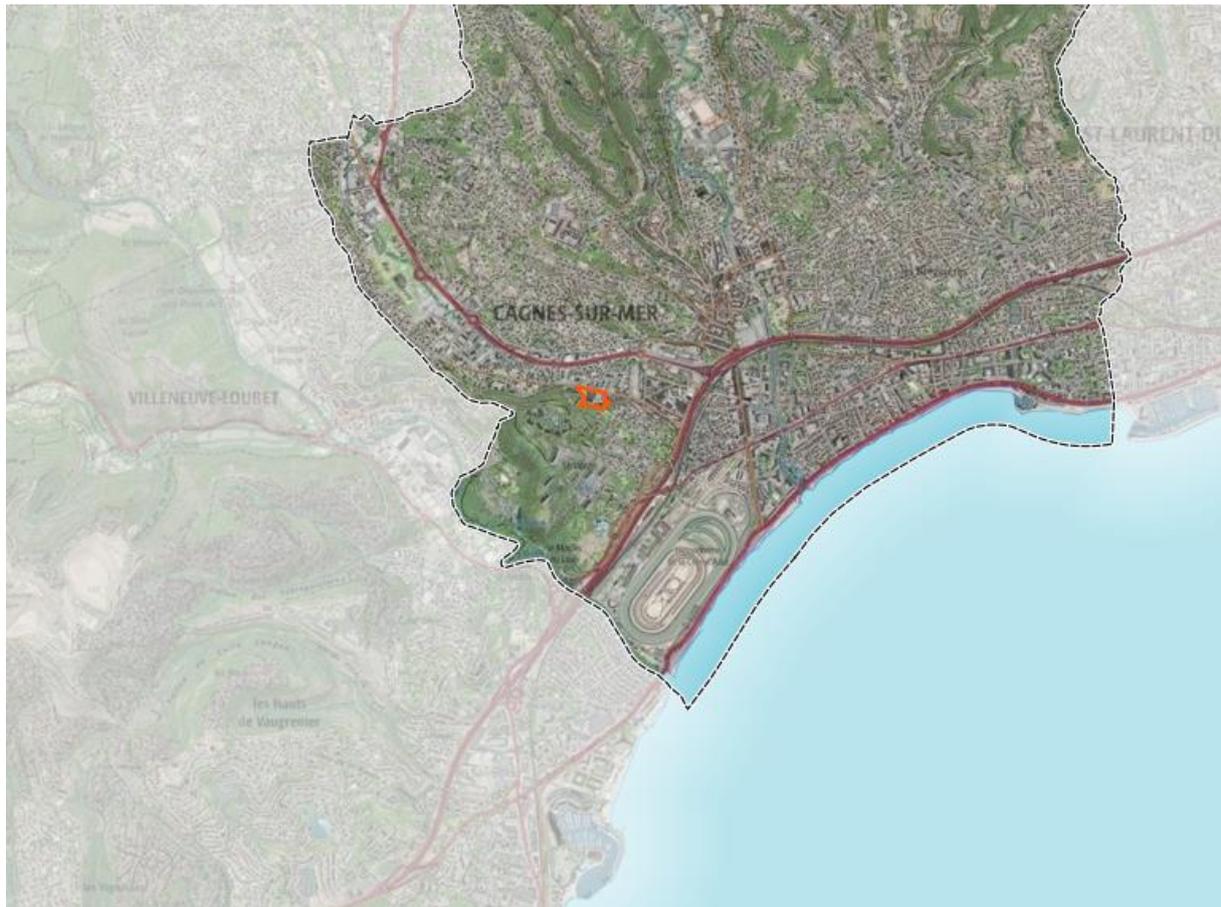


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (en orange) (Even, QGIS,)

### 2. L'emprise foncière

---

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section BN et BO au cadastre et les parcelles concernées portent les numéros BN 174-175-176-177- 280, BO 136.

Le secteur d'étude est occupé à l'heure actuelle par des bâtiments dont l'enseigne est Distribution Azurée de Boissons (DAB). Le secteur d'étude est actuellement très urbain et clôturé sur toute sa périphérie. Il s'insère dans un tissu urbain très dense, dans le sud-ouest de la commune de Cannes.

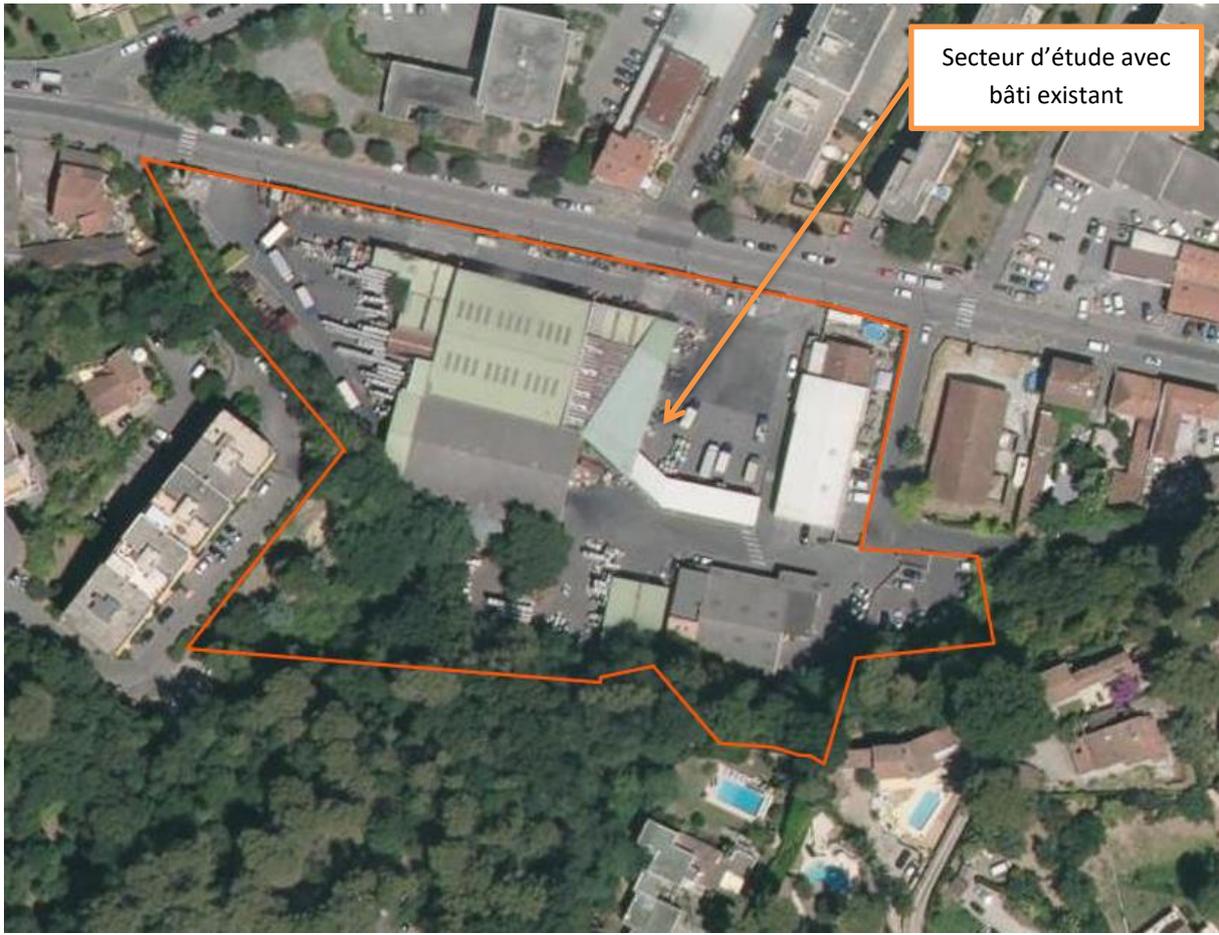


Figure 2 : Secteur d'étude retenu (Even, Fond google map)

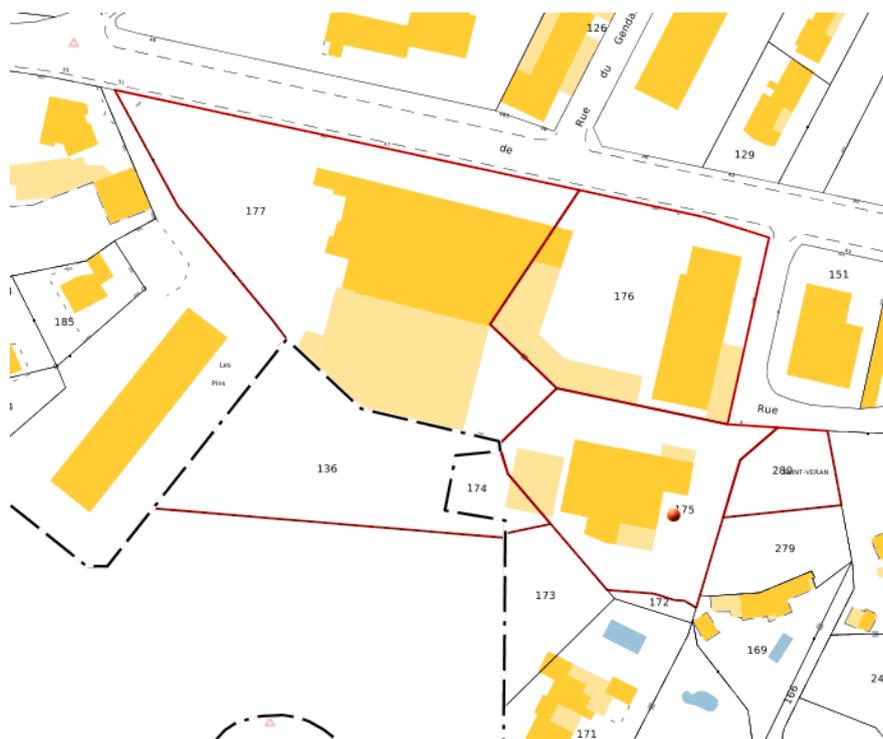
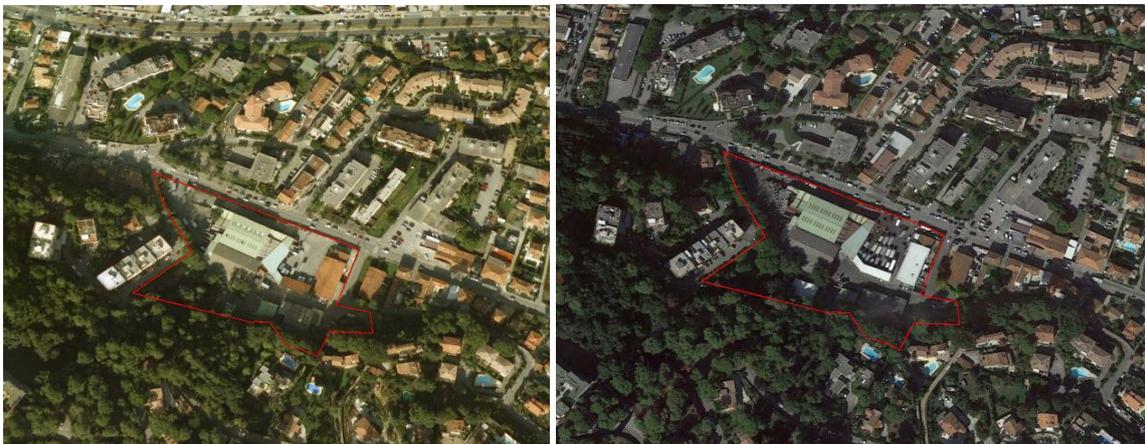


Figure 3 : Extrait du registre parcellaire (Cadastré gouv)

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google earth, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.



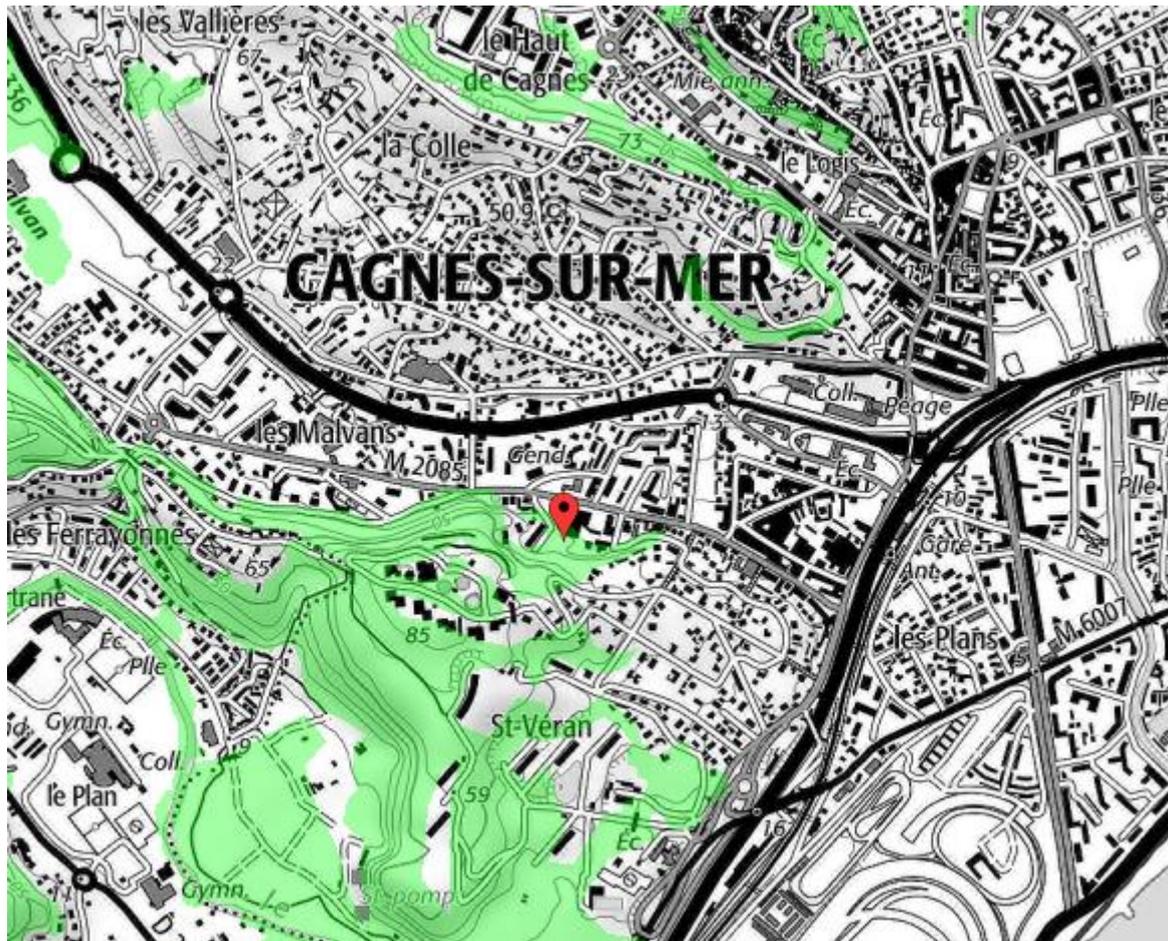
*Figure 4 : Vue aériennes du secteur d'étude (en orange) entre 2006 (gauche) et 2019 (droite) (Google earth)*

La comparaison de ces vues aériennes mettent en évidence une urbanisation globalement similaire dans le secteur d'étude et dans ses alentours proches. Les espaces verts urbains sont globalement les mêmes à ces deux dates et semblent être bien conservés au cours du temps.

### 3. Défrichage

La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichage. Les espaces concernés sont principalement situés dans le sud-ouest et le nord-est de la commune.

- ⇒ Selon les données fournies par l'outil cartographique du site [alpes-maritimes.gouv.fr](http://alpes-maritimes.gouv.fr), le secteur d'étude et ses environs proches, sont concernés par des espaces soumis à autorisation préalable de défrichage.
- ⇒ La surface concernée par le défrichage est de 0.35 hectares. Le projet n'est donc pas soumis à la rubrique 47 a de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.



■ Zone potentiellement soumise à autorisation de défrichement

Figure 5 : Extrait des zones soumises à autorisation de défrichement (vert) et secteur d'étude en orange ([http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/742/web\\_defrichement\\_zones\\_soumises.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/742/web_defrichement_zones_soumises.map))

## II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

### 1. La Métropole Nice Côte d'Azur

La commune de Cagnes-sur-Mer n'est pas concernée par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé. La commune appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA). Cette dernière dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm). Il traduit l'ambition des 49 communes qui le composent : construire un territoire dynamique, solidaire et attractif où la qualité de vie est partagée par tous. Ce dernier représente un outil indispensable au développement de la Métropole.

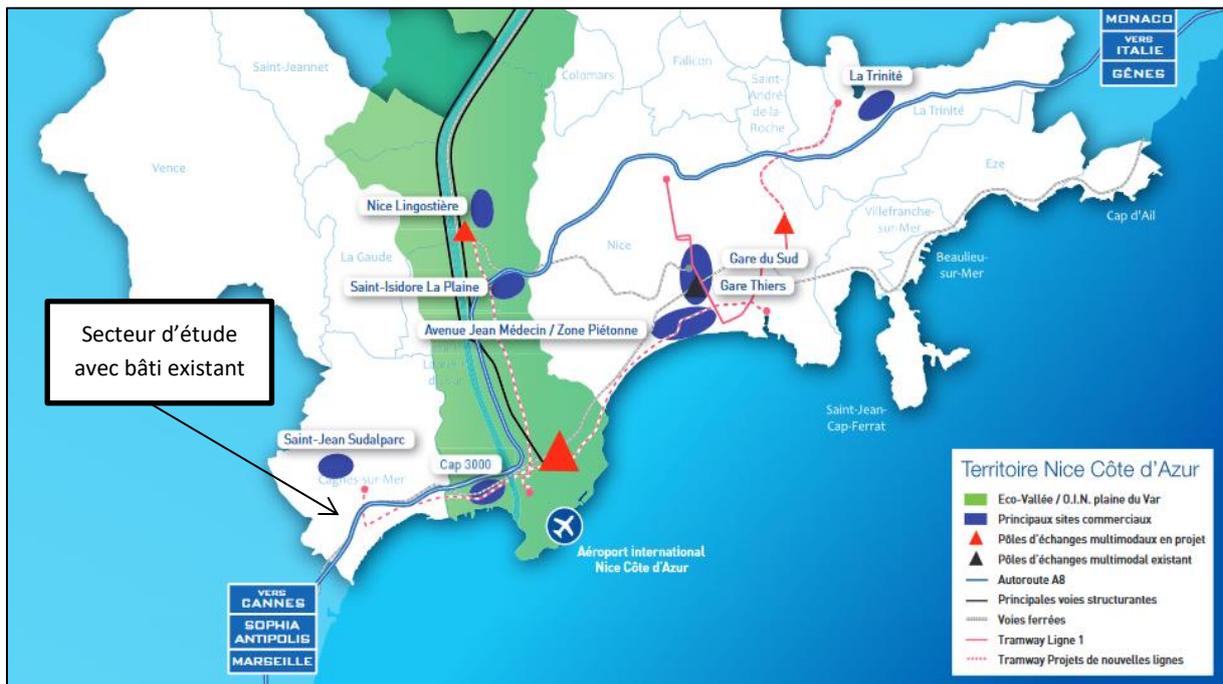


Figure 6 : Présentation du territoire Nice Côte d'Azur (PLUm)

Le secteur d'étude est localisé à l'ouest du territoire de Nice Côte d'Azur. Il se situe dans le tissu urbain de Cagnes-sur-Mer.

- ⇒ Le secteur d'étude se situe dans un espace urbanisé qui ne dispose pas de qualification particulière selon la carte ci-dessus.
- ⇒ Il s'implante dans un tissu urbain dense, le long de l'avenue de Cagnes-sur-Mer. Il est situé non loin des voiries M336 et A8.

### 2. Prise en compte de la DTA des Alpes Maritimes

Selon la DTA des Alpes Maritimes, le secteur de projet est localisé dans un secteur stratégique de développement.

Le site de projet est localisé dans le centre principal de la commune de Cagnes-sur-Mer. Le secteur d'étude n'apparaît pas concerné par des espaces naturels ou des espaces paysagers sensibles. Le projet projeté semble s'insérer dans un espace urbain favorable à la requalification des espaces. Par conséquent, le secteur

d'étude ne semble pas rencontrer de contraintes vis-à-vis des documents fournis par la DTA des Alpes Maritimes.

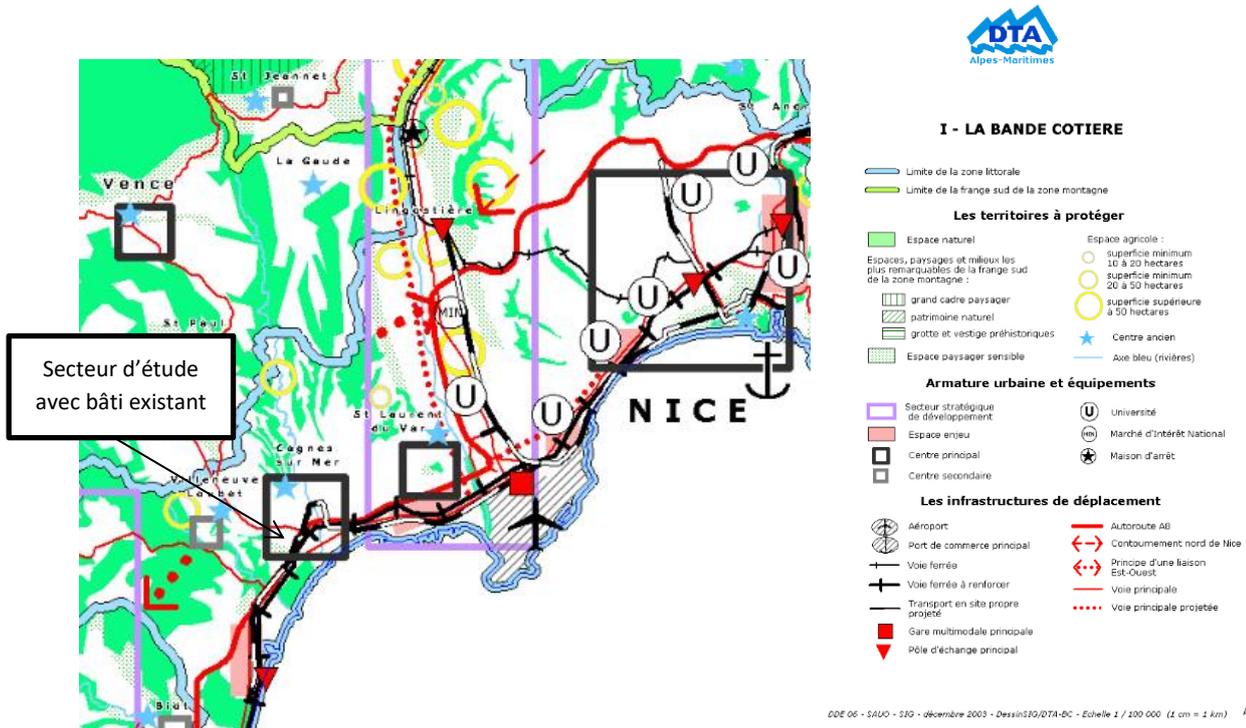


Figure 7 : Extrait de la carte de la bande côtière (DTA des AM)

### 3. Le PLUm Nice Côte D'Azur

Le PLUm approuvé le 25 Octobre 2019 est le document d'urbanisme qui s'applique sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Le PLUm classe le secteur d'étude en zone UCd. Il s'agit des zones « quartiers urbains, denses discontinus-grands ensembles.

Le secteur d'étude est concerné dans son ensemble par un périmètre de mixité sociale, et par une portion d'EBC, dans sa partie sud. Cela implique que le projet devra mettre en avant 30% minimum de logements locatifs sociaux.

Tableau 1 : Extrait du tableau concernant les périmètres de mixité sociale (PLUm)

Commune	Règle	Seuil	% de LLS ou AS
CAGNES-SUR-MER	Dans les programmes de logements d'au moins 400 m <sup>2</sup> de surface de plancher, 30% minimum des logements de ces programmes doivent être affectés à la réalisation de logements locatifs sociaux.	400 m <sup>2</sup>	30%

Aussi un emplacement réservé, V18, se situe sur le nord du secteur d'étude, au niveau de l'avenue de Cagnes-sur-Mer. Il concerne l'élargissement de l'Avenue de Cagnes-sur-Mer (RD2085) (20m). Le bénéficiaire est la métropole NCA.

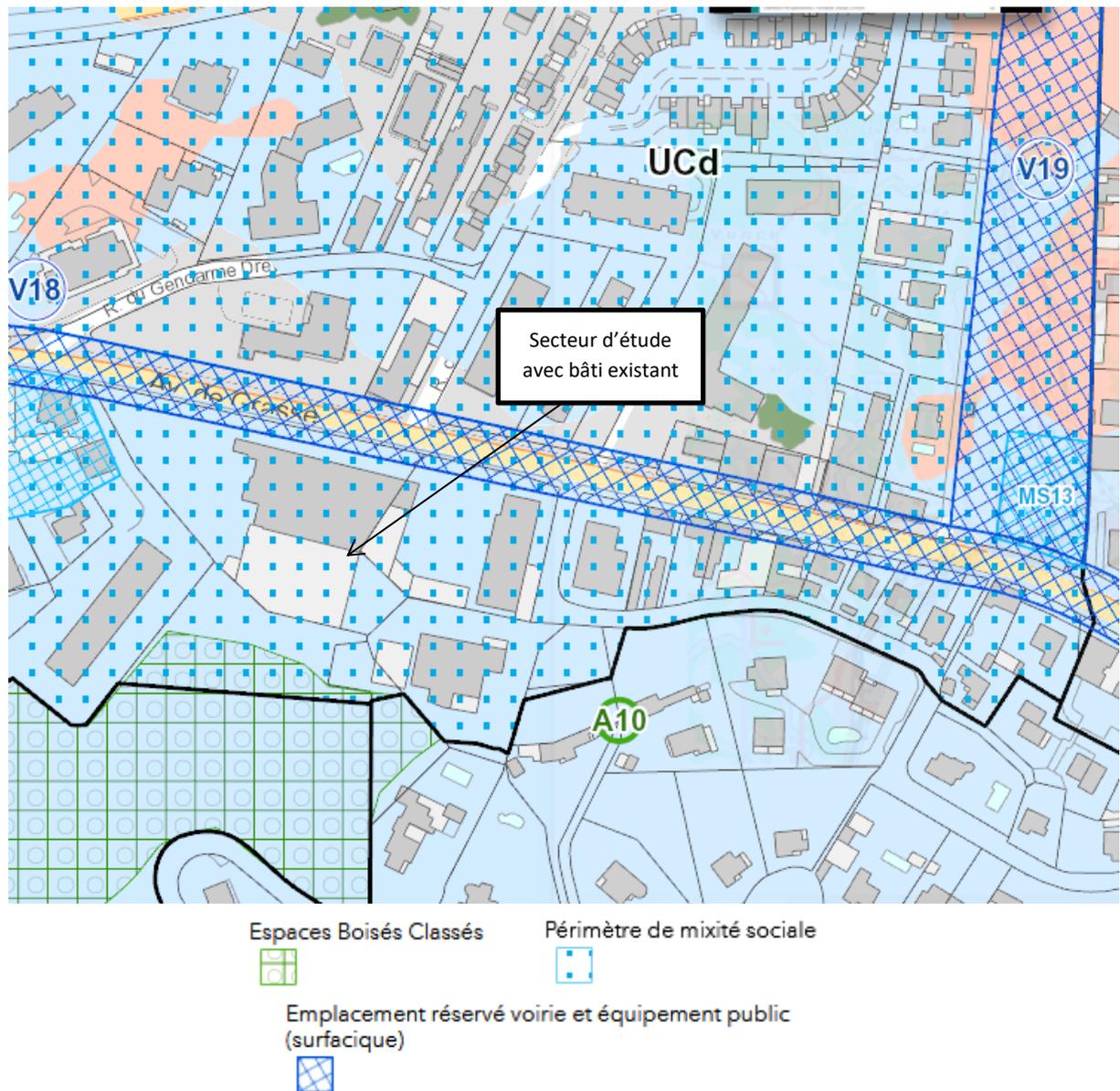


Figure 8 : Extrait du zonage du PLUm concernant le secteur d'étude (PLUm)

- ⇒ Le secteur d'étude est classé dans la zone UCd du PLUm en vigueur. Cette zone « UC » correspond à des quartiers urbains denses discontinus – grands ensembles.
- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par un périmètre de mixité sociale. Le projet devra prendre en compte cette mesure et réaliser au moins 30% de logements sociaux
- ⇒ Un emplacement réservé, V18, est localisé sur l'avenue de Cagnes-sur-Mer, située au nord du secteur d'étude. Il concerne un élargissement de voirie.
- ⇒ L'EBC présent dans le sud du secteur d'étude devra être conservé.

## 4. Les servitudes d'utilité publique

Le PLUm en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude.

Selon l'extrait de carte ci-dessous, le secteur d'étude est concerné par deux servitudes d'utilité publique, dans sa partie nord. Ces servitudes longent l'avenue de Cagnes-sur-Mer, qui jouxte avec le secteur d'étude, dans sa partie nord.

- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- I3 Gaz : servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

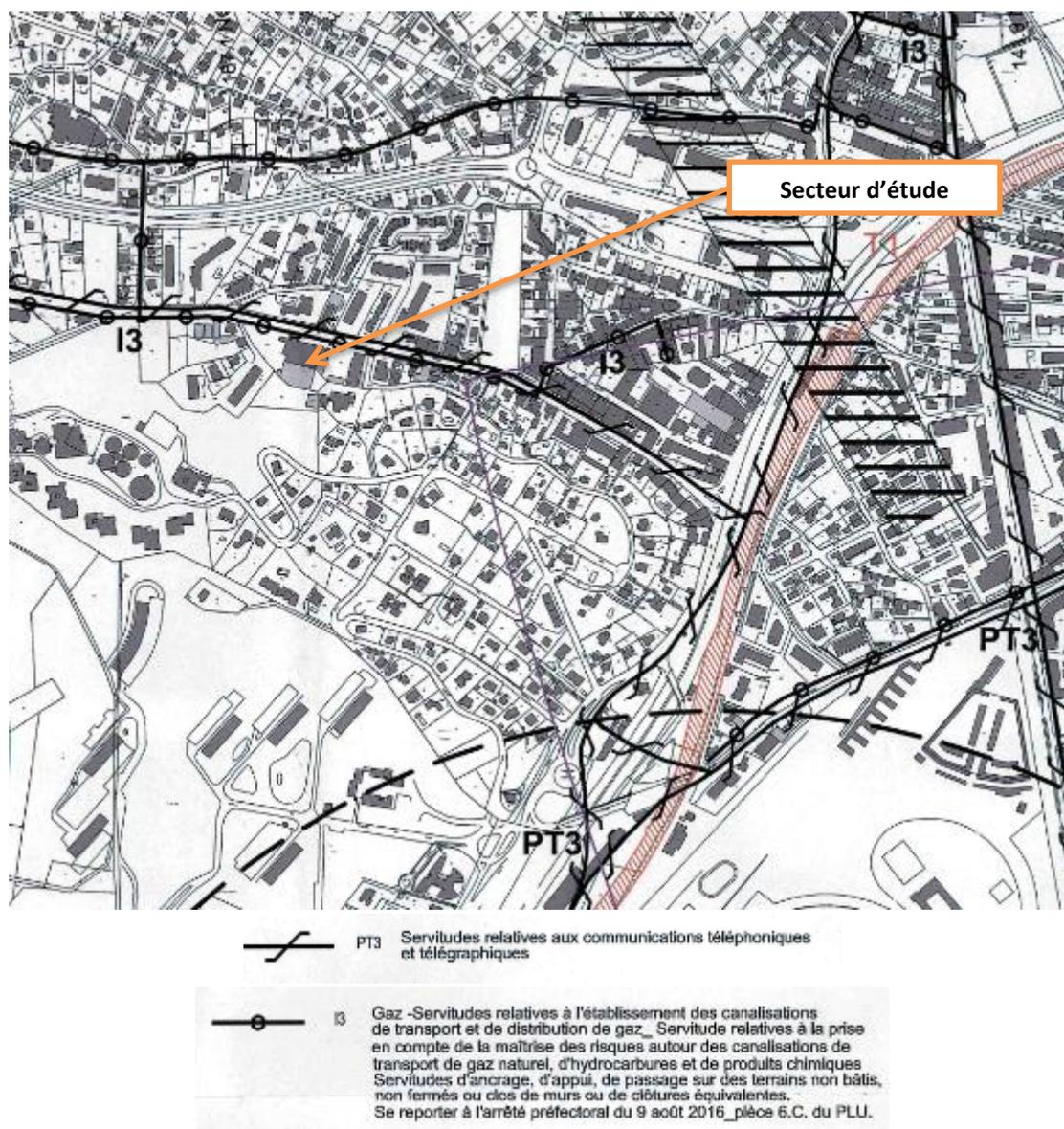


Figure 9 : Extrait de la carte de localisation des servitudes d'utilité publique sur la commune de Cagnes-sur-Mer (PLUm)

⇒ Selon les données du PLUm, concernant les servitudes d'utilité publiques, le secteur d'étude, est concerné par les entités PT3 et I3, qui longent l'avenue de Cagnes-sur-Mer et jouxte le secteur d'étude dans sa partie nord.

## 5. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Métropole Nice Côte d'Azur	Secteur d'étude localisé dans le sud-ouest de la commune de Cagnes-sur-Mer, dans un tissu urbain neutre.	Le secteur d'étude est situé dans une zone déjà urbanisée qui ne présente pas de contraintes particulières selon les données fournies par la métropole.
DTA	Secteur d'étude localisé dans un centre principal	Le secteur d'étude se localise dans un tissu urbain, entre des voiries principales (M336 et A8).
PLUm	Secteur d'étude en zone UCd	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLUm. Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) approuvé le 25/10/2019.</p> <p>Le secteur d'étude est localisé en zone UCd, et dans un périmètre de mixité sociale (imposant 30% de LLS pour le projet).</p> <p>Le secteur d'étude est concerné par la présence d'un emplacement réservé dans sa partie nord (V18), concernant l'élargissement de l'avenue de Cagnes-sur-Mer (20m).</p> <p>Le secteur d'étude comprend un EBC qui devra être conservé dans sa partie sud.</p> <p>Deux servitudes d'utilité publique (SUP) sont présentes le long de l'avenue de Cagnes-sur-Mer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.</li> <li>• I3 Gaz : servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.</li> </ul>

### III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

#### 1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques, permet de visualiser les risques présents sur la commune de Cagnes-sur-Mer, en fonction des différentes thématiques, appréhendées ci dessous :

➤ **Le risque inondation**

Source : Géorisques

La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par le risque inondation. La commune de Cagnes-sur-Mer est un **Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)**.

Le TRI représente les zones pouvant être inondées en fonctions de l'historique connu. Ceci a permis de mettre en évidence 3 périodes de temps.

**Tableau 2 : TRI dans la commune de Cagnes-sur-Mer (Géorisques)**

Arrêté TRI national	Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordonnateur de bassin
	TRI Nice Cannes Mandelieu	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	La Banquière, Le Paillon, Le Paillon de Contes, Le Var	12/12/2012



**Figure 10 : Extrait du TRI sur la commune de Cagnes-sur-Mer (secteur d'étude identifié par le I) (Géorisques)**

➔ **Le secteur d'étude est situé en dehors du TRI.**

**La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**

Le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des

conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

**Tableau 3 : PPRI dans la commune de Cagnes-sur-Mer (Géorisques)**

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
06DDTM20070003 - Révision PPR	Inondation	05/06/2002	27/11/2002

Selon les données disponibles sur le site de la préfecture, le secteur d'étude est situé en dehors des zonages réglementaires vis-à-vis du risque inondation. Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque inondation.

Afin de prévenir les inondations sur le territoire, la commune de Cagnes-sur-Mer bénéficie d'un Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI).

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont été lancés en 2002.

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

**Tableau 4 : PAPI présent sur la commune de Cagnes-sur-Mer (Géorisques)**

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
06DREAL20160004 - PAPI complet CAGNE MALVAN	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	09/10/2013	09/02/2016	

- ⇒ La commune de Cagnes-sur-Mer est exposée aux risques inondation, cependant, le secteur d'étude n'est pas concerné par ce risque.
- ⇒ Les enjeux vis-à-vis du risque inondation, sont considérés comme faibles sur le secteur d'étude.

➤ Le risque incendies de forêt

La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. A l'heure actuelle, la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) approuvé en date du 11 mai 2012.

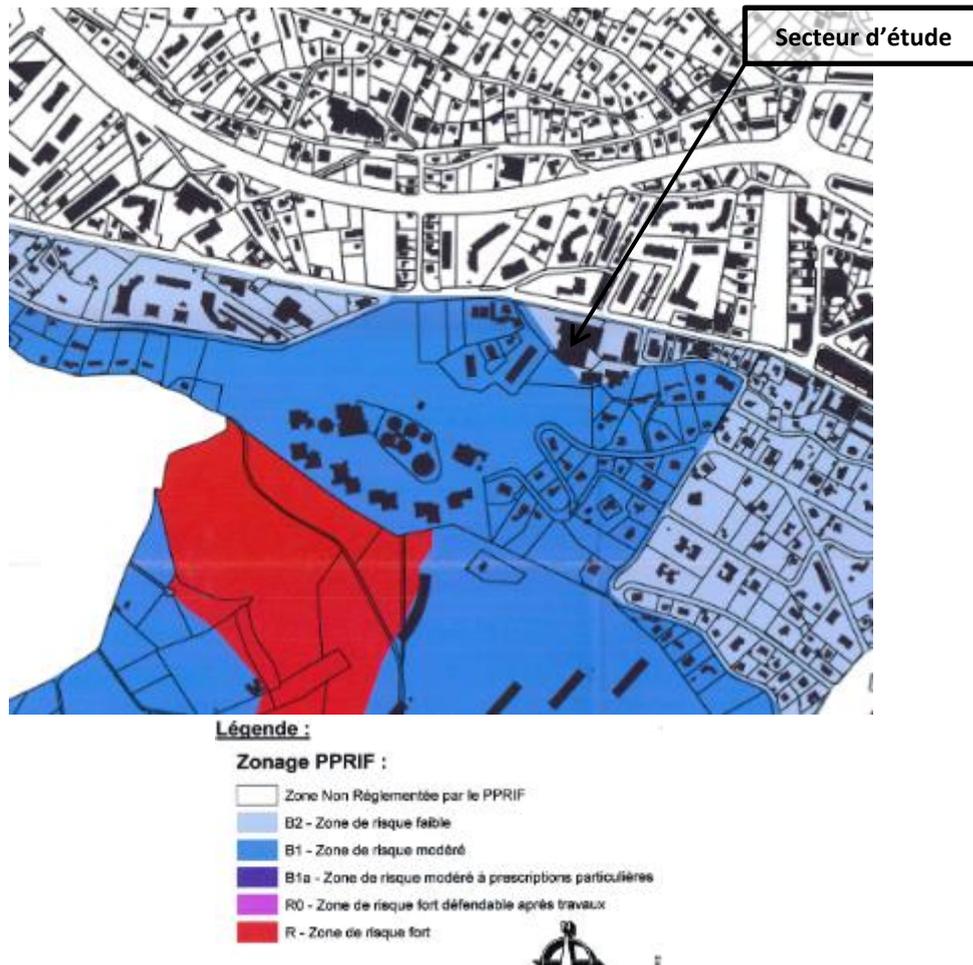


Figure 11 : Extrait du PPRIF sur la commune de Cagnes-sur-Mer (<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/25323/213107/file/PlanDeZonageSud.pdf>)

➔ Le secteur d'étude se situe dans des zones de risques faibles (nord) et modérées (sud), de feux de forêt. En effet, le sud du secteur d'étude est concerné par des boisements dont une partie est classée en EBC.

En complément de ces données, la base de données Prométhée a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 20 ans (entre 2000 et 2021).

Sur cette période, 24 incendies ont été recensés, pour une surface totale de 245.80 hectares. La plupart de ces incendies sont involontaires (travaux, malveillance par ex).

Un incendie est recensé dans le sud du secteur d'étude, au niveau du boisement attenant. Il s'est déroulé le 04/09/2001 et a détruit 0.25000 ha d'espaces forestiers. L'origine de l'incendie est inconnue.

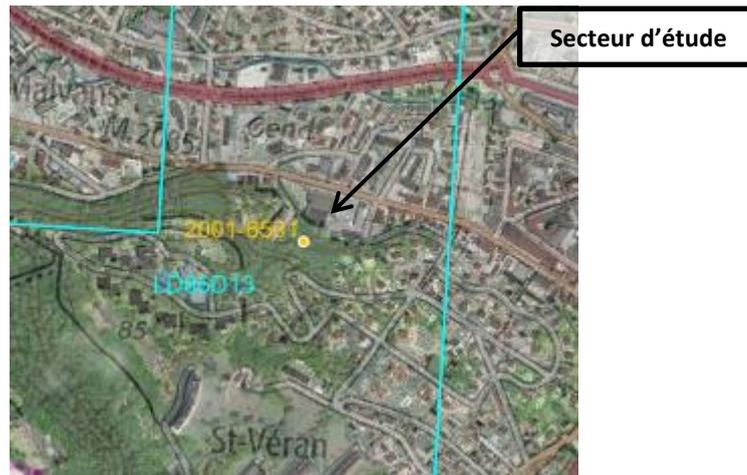


Figure 12 : Localisation de l'incendie de 2001 au sud du secteur d'étude (Prométhée)

⇒ Selon le croisement de toutes ces données, le secteur d'étude apparaît concerné par le risque incendie. Les enjeux vis-à-vis du risque incendie sont considérés comme modérés.

➤ **Le risque mouvements de terrains**

*Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.*

Selon le site Géorisques, **la commune de Cagnes-sur-Mer n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain.**

Cependant, selon le site Géorisques, une donnée historique fait mention d'un **glissement de terrain** dans le sud du secteur d'étude. Cet évènement a eu lieu en avril 2001. Il ne concerne pas directement le secteur d'étude, mais se situe dans un rayon de 500 mètres.

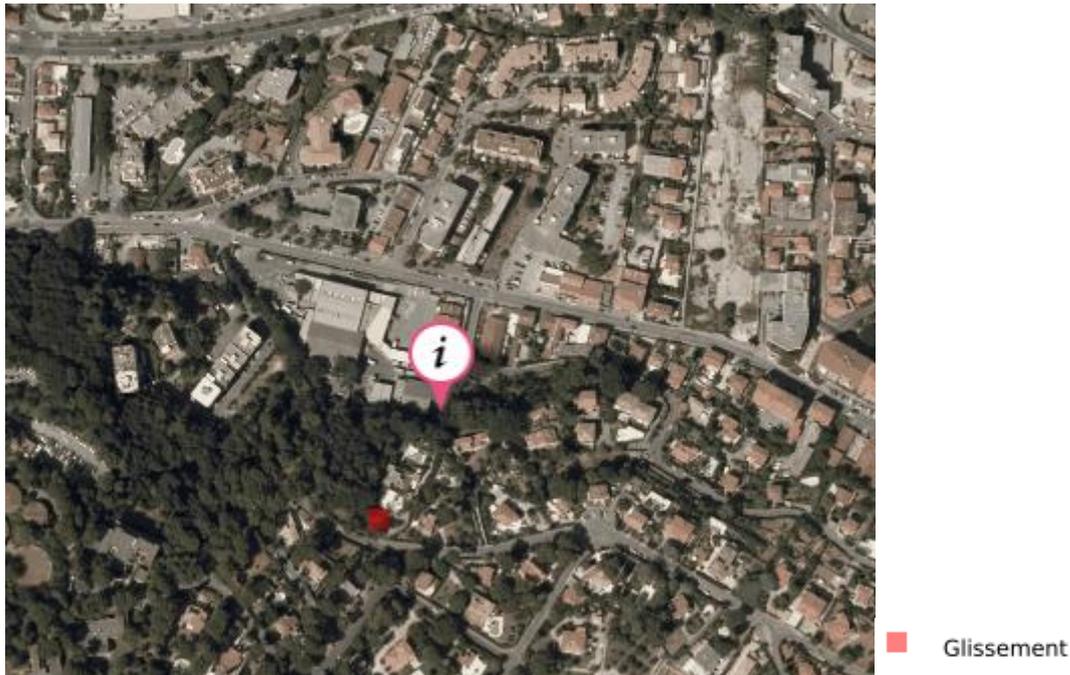


Figure 13 : Extrait de l'historique des mouvements de terrain (Géorisques)

- ⇒ La commune de Cagnes-sur-Mer n'est pas concernée par un PPRMVT
- ⇒ Un éboulement est connu dans un rayon de 500 mètres autour du secteur d'étude. Il se situe au sud du secteur d'étude.
- ⇒ Les enjeux concernant les mouvements de terrain sont jugés modérés-faibles à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Le risque retrait – gonflement des argiles**

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par des aléas moyens à forts.

La commune n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.

➔ Le secteur d'étude est situé dans une zone soumise à des aléas retrait-gonflement des argiles, moyens.

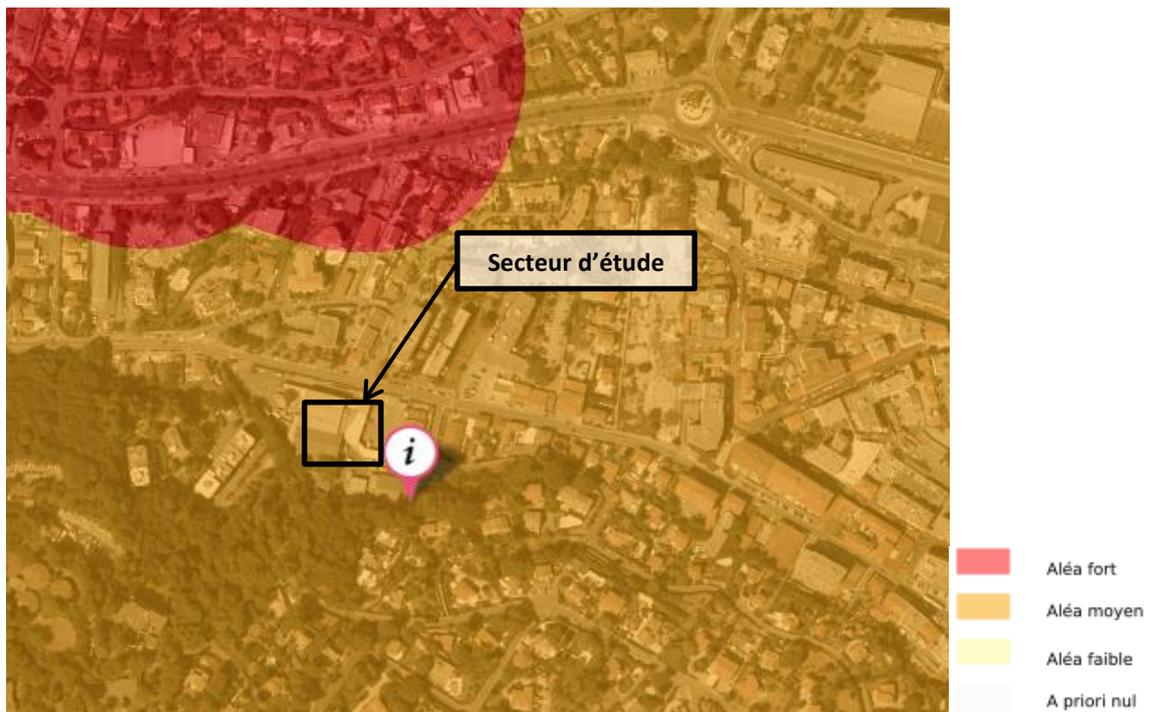


Figure 14 : Extrait de la carte des aléas Retrait gonflement des sols argileux (BRGM, Géorisques)

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa moyen en ce qui concerne le risque retrait-gonflement des sols argileux.
- ⇒ Les enjeux sont considérés comme modérés à l'échelle du secteur d'étude.

#### ➤ Le risque sismique

*Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.*

***Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.***

Selon le site Géorisques, la commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par un risque sismique moyen (4). Le secteur d'étude est aussi concerné par ce risque sismique moyen.

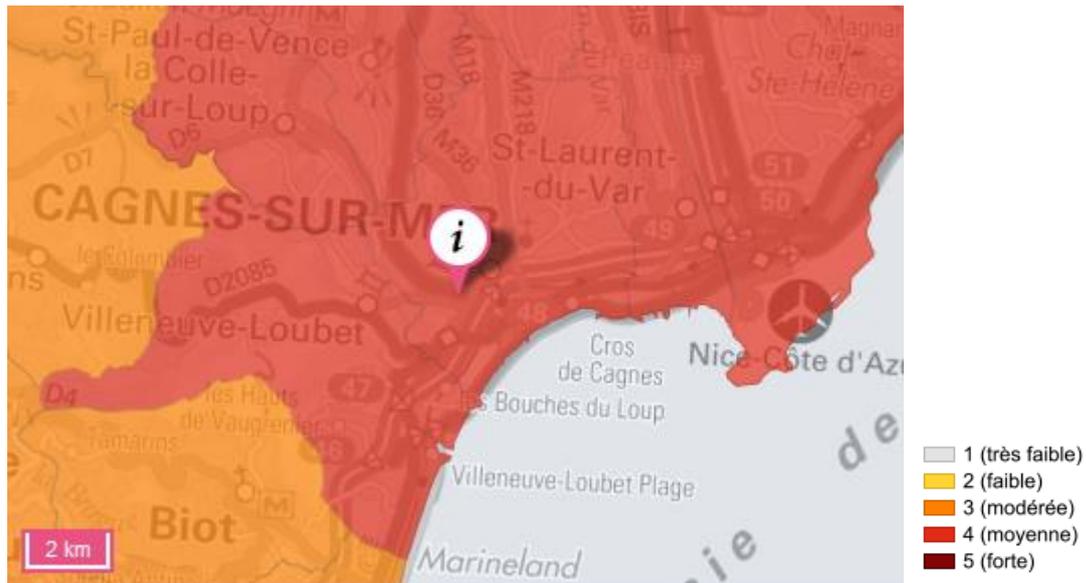


Figure 15 : Risques sismiques identifiés sur la commune de Cagnes-sur-Mer (le point i identifie le secteur d'étude) (Géorisques)

La commune de Cagnes-sur-Mer ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Sismiques (PPRS). Au regard des risques sismiques pressentis, le projet devra respecter les normes parasismiques suivantes :

Zones de sismicité	L2. Catégorie d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI <sup>1</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=3 \text{ m/s}^2$	

<sup>1</sup> Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI  
<sup>2</sup> Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide  
<sup>3</sup> Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 16 : Normes parasismiques à respecter en fonction des zones de sismicité et de la catégorie d'importance des bâtiments (planeisimes)

- ⇒ La commune de Cagnes-sur-Mer et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques moyens (4).
- ⇒ Les enjeux sur cette thématique sont donc évalués comme modérés-forts.

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est généré par les voiries présentes dans la commune de Cagnes-sur-Mer. La base de données ARIA recense un accident de TMD :

- 16 Novembre 2004 : Un camion-citerne transportant 4 000 l de fioul est perforé lors d'un accident de la circulation. Les hydrocarbures polluent le MALVAN, la CAGNES et une réserve naturelle où 40 oiseaux 'mazoutés' sont pris en charge par les services vétérinaires. Une société privée récupère le polluant.

Les principaux axes concernés par ce risque sont les autoroutes, les nationales ... en d'autres termes, tous les axes fortement fréquentés. Les axes ferroviaires sont aussi concernés.

**Le secteur d'étude est localisé dans le sud-ouest de la commune de Cagnes-sur-Mer et n'apparaît peu concerné par le risque transport de matières dangereuses. En effet, le secteur d'étude est localisé en bordure de l'avenue de Grasse, et se situe à distance de l'A8, et de la M336. L'avenue de Grasse peut représenter un espace concerné par le risque TMD mais celui apparaît faible au regard de son emplacement et de l'historique.**

*Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement*

Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, le secteur d'étude n'est pas concerné par le passage d'une canalisation de matières dangereuses. Aucune canalisation de matières dangereuses, n'est identifiée dans un rayon de 1km autour du secteur d'étude.

- ⇒ **Le secteur d'étude apparaît peu concerné par le risque transport de matières dangereuses, au regard de sa localisation dans la commune de Cagnes-sur-Mer.**
- ⇒ **Aucune canalisation de MD n'est présente dans un rayon de 1km autour du secteur d'étude.**
- ⇒ **Les enjeux concernant le risque transport de matières dangereuses et la présence de canalisations de matières dangereuses, sont considérés comme faibles.**

➤ **Voies bruyantes**

**La loi Bruit** (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre la bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs infrastructures sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 aout 2017. Elles sont recensées dans la cartographie ci-dessous.

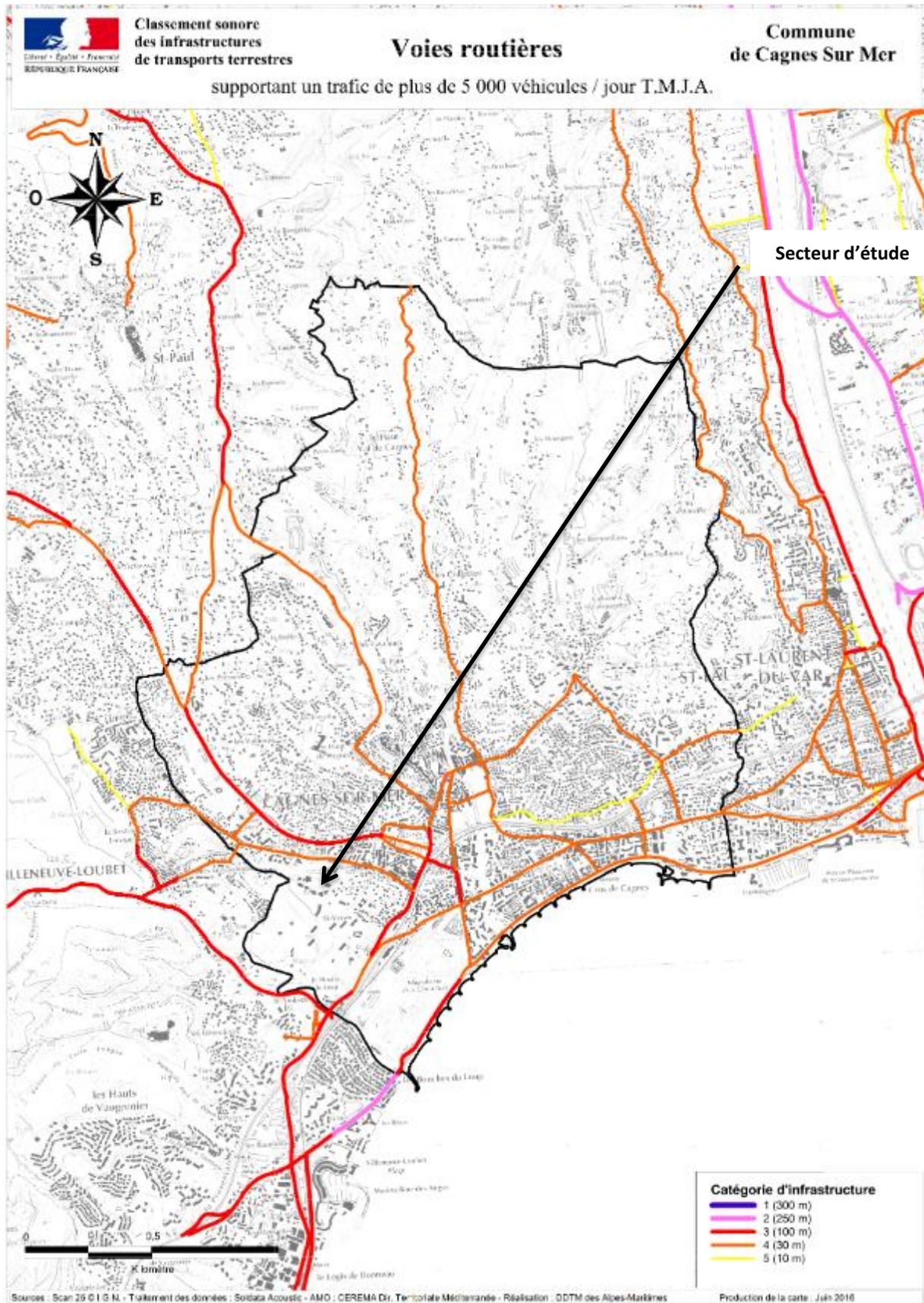


Figure 17 : Classement sonores des voies routières dans la commune de Cagnes-sur-Mer ([https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/18365/171258/file/RevClassSonore\\_Routes\\_Cagne\\_Sur\\_Mer.pdf](https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/18365/171258/file/RevClassSonore_Routes_Cagne_Sur_Mer.pdf))

Le secteur de projet est localisé en bordure de l'avenue de Grasse, qui est classé dans la catégorie 4 (zone d'influence de 30 m). Le projet devra prendre en compte cette donnée afin de réaliser un projet en accord avec les nuisances sonores émises par les axes routiers.

⇒ Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés modérés au niveau du secteur d'étude.

## 2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Prédiagnostic écologique

---

Un prédiagnostic écologique a été réalisé sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

### ➤ Contexte du projet

Dans une volonté de dynamiser et de requalifier un espace fortement dégradé et anthropisé, COGEDIM souhaite réaliser un ensemble de logement, en mettant encourageant le principe de mixité sociale.

### ➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

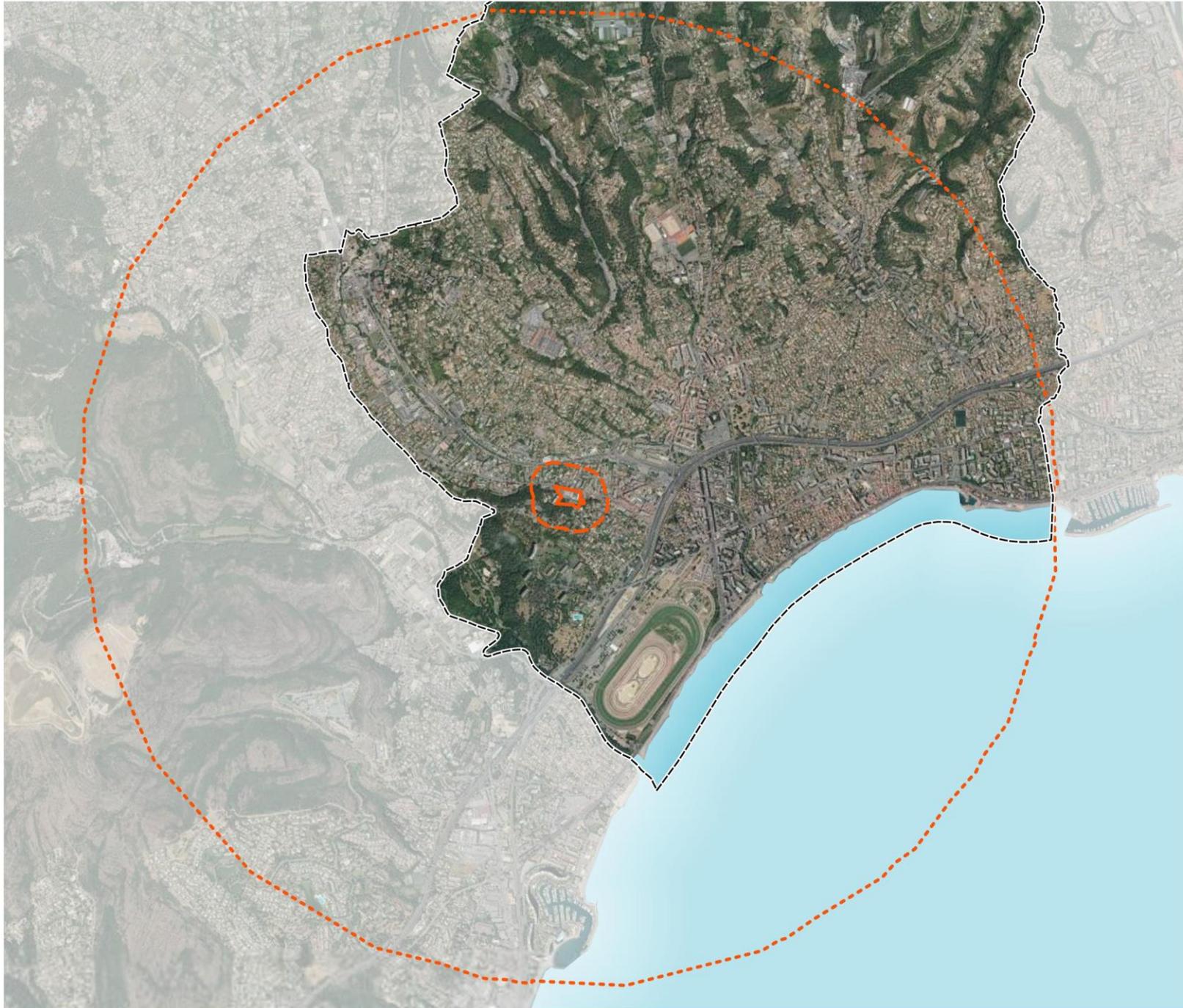
- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 150 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 3 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentes dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Le prédiagnostic faune flore s'appuie sur la récolte des données bibliographiques. Le secteur d'étude est fortement anthropisé et apparaît clôturé sur toute sa périphérie. De plus, au regard de son activité passée, celui-ci a fait l'objet de nombreuses manœuvres logistiques.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2010 ne seront donc pas considérées.

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités  
Présentation des périmètres d'étude



 Limites communales

### Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (150 m)

 Périmètre éloigné (3 km)



0 500 1000 m



# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités  
Secteur d'étude à l'échelle du périmètre rapproché



 Limites communales

### Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (150 m)



0 50 100 m  


## ➤ SITUATION PAR RAPPORT AUX PÉRIMÈTRES À STATUT

### - Les zones d'inventaires

#### ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permette de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

NB : sur les communes littorales, il existe les ZNIEFF continentales et les ZNIEFF marines.

#### ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

⇒ **Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. Le périmètre éloigné est cependant concerné par 2 ZNIEFF continentales. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.**

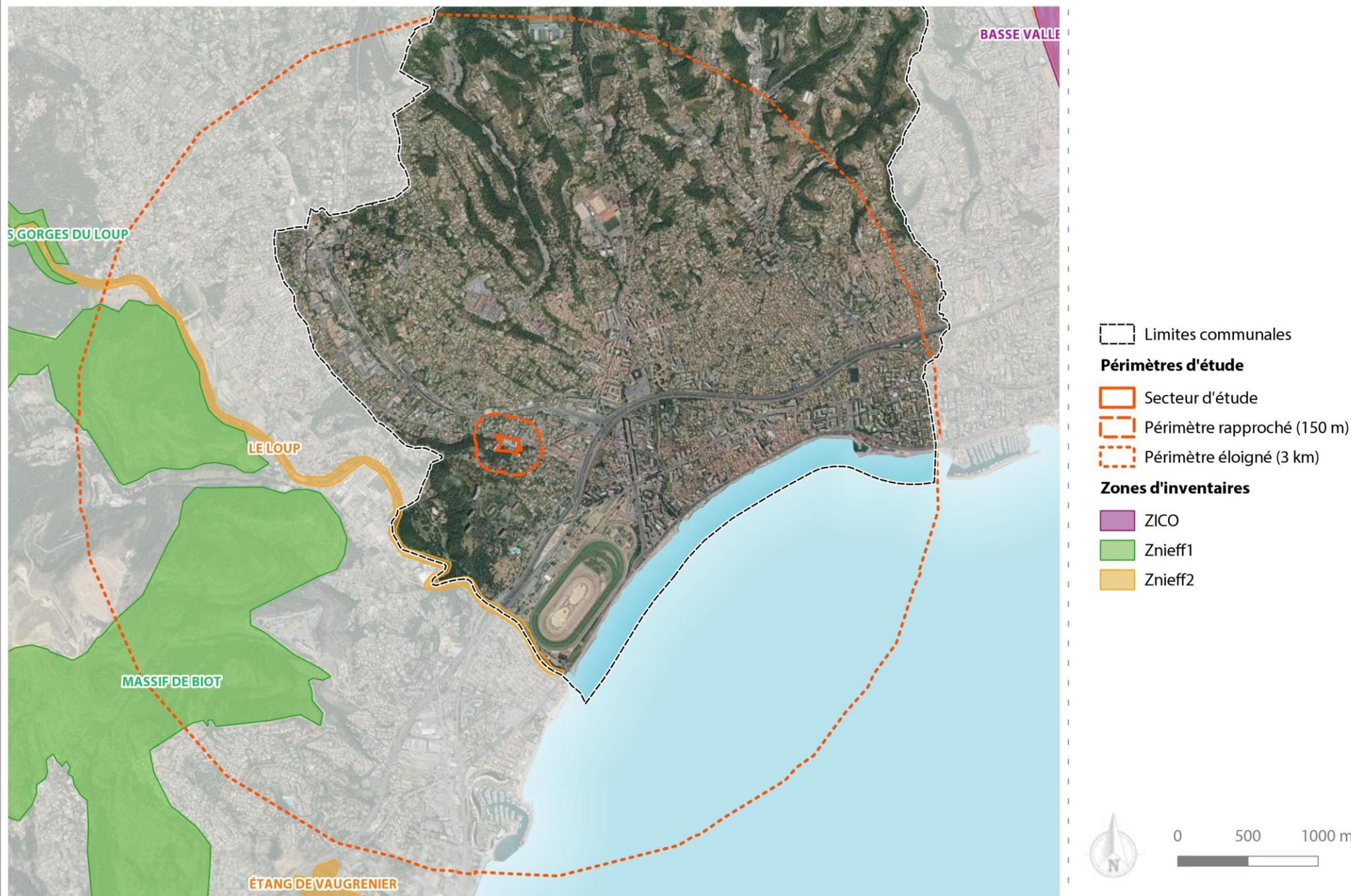
**Tableau 5 : Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 3 km du secteur d'étude**

<b>ZNIEFF 1</b>		
<b>Id MNHN</b>	<b>Nom</b>	<b>Distance par rapport au secteur d'étude (km)</b>
930012591	MASSIF DE BIOT	1,3 km
<b>ZNIEFF 2</b>		
<b>Id MNHN</b>	<b>Nom</b>	<b>Distance par rapport au secteur d'étude (km)</b>
930020493	LE LOUP	0.8 km

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Présentation des zones d'inventaires à l'échelle du périmètre éloigné



- **Les zones réglementaires**

Aucune zone réglementaire n'a été identifiée à l'échelle de la commune de Cagnes-sur-Mer, et de son périmètre éloigné.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone réglementaire.**
- ⇒ **Aucune zone réglementaire n'est identifiée dans le périmètre éloigné.**

- **Les zones contractuelles hors Natura 2000**

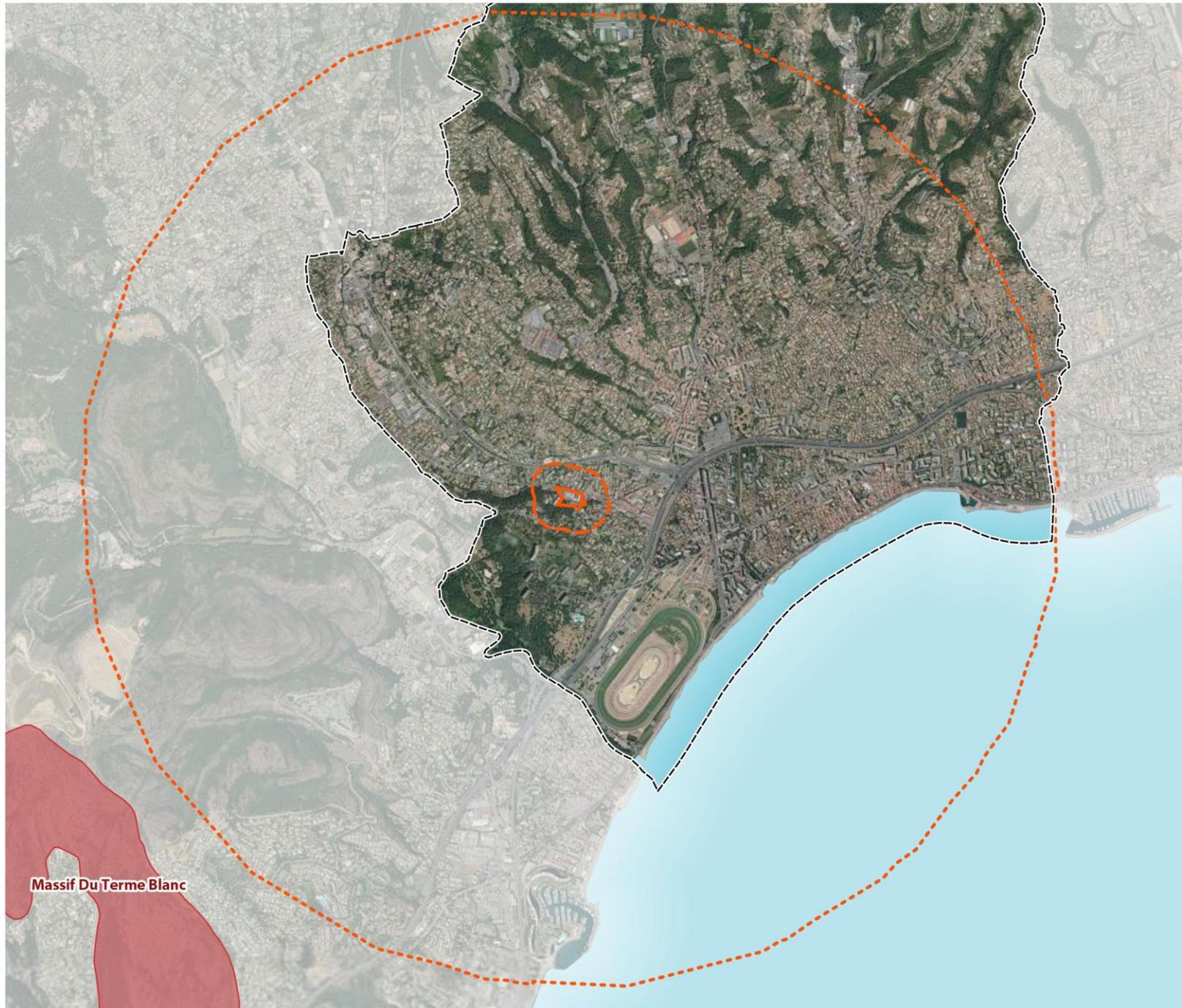
Aucune zone contractuelle n'a été identifiée à l'échelle de la commune de Cagnes-sur-Mer, et de son périmètre éloigné.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone contractuelle.**
- ⇒ **Aucune zone contractuelle n'est identifiée dans le périmètre éloigné.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Présentation des zones réglementaires à l'échelle du périmètre éloigné



 Limites communales

### Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (150 m)

### Zones réglementaires

 Arrêtés de protection de biotope (APB)

Massif Du Terme Blanc



0 500 1000 m



### - **Le réseau Natura 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

### **NATURA 2000 EN PACA**

Le réseau Natura 2000 de PACA à l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

⇒ **Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. Cependant, trois zones Natura 2000 sont incluses dans le périmètre élargi. Elles sont renseignées dans le tableau ci-dessous.**

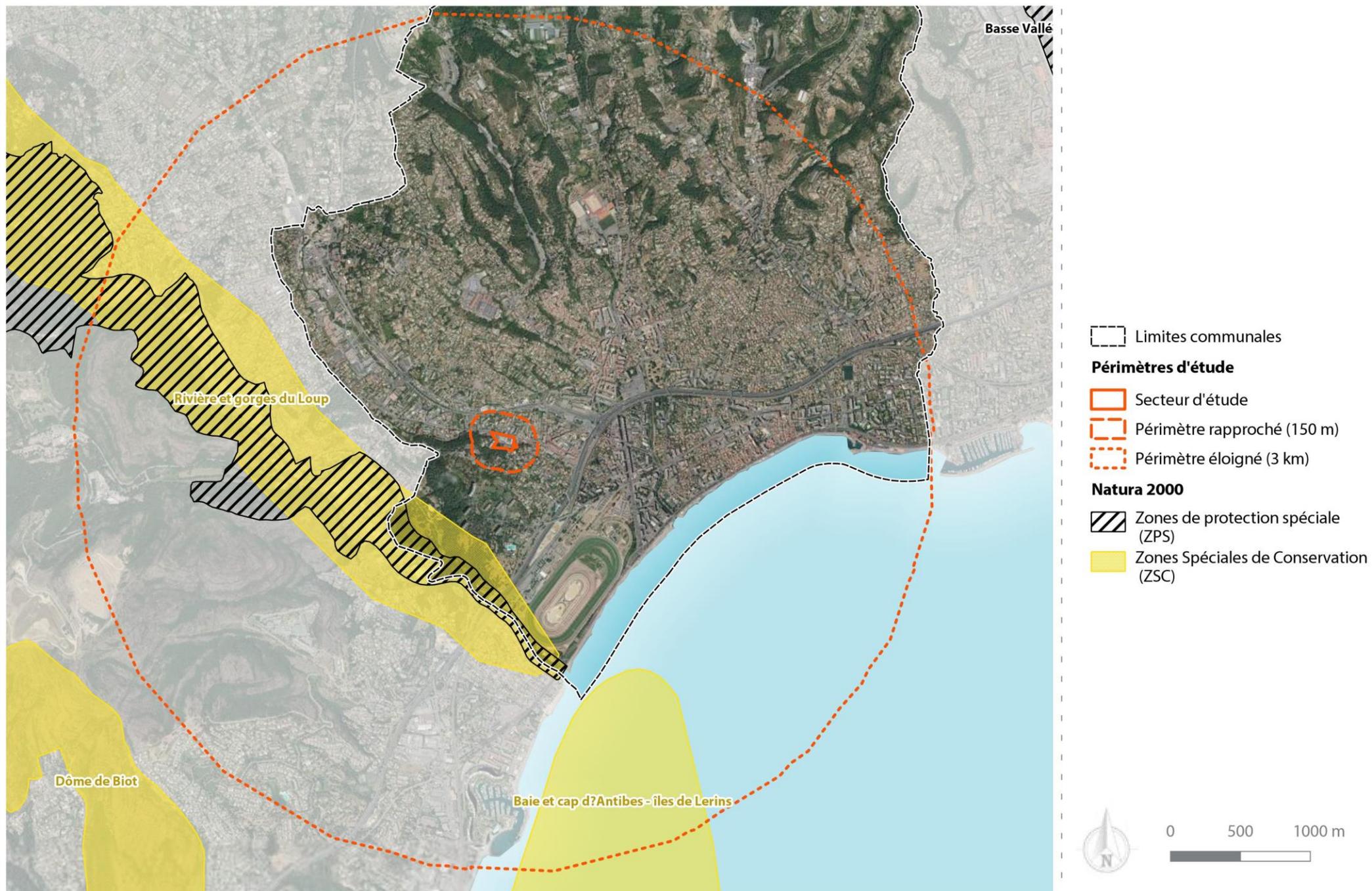
**Tableau 6 : Liste des zones Natura 2000 présentes dans un rayon de 3 km du secteur d'étude**

<b>ZSC</b>		
<b>Id MNHN</b>	<b>Nom</b>	<b>Distance par rapport au secteur d'étude (km)</b>
<b>FR9301571</b>	Rivière et gorges du Loup	0.6 km
<b>FR9301573</b>	Baie et cap d'Antibes - îles de Lérins	1.7 km
<b>ZPS</b>		
<b>Id MNHN</b>	<b>Nom</b>	<b>Distance par rapport au secteur d'étude (km)</b>
<b>FR9312002</b>	Préalpes de Grasse	0.7 km

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Présentation des zones Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



## ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES À STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut.

Le secteur d'étude est situé sur un espace très urbanisé, en continuité d'espaces construits et le long de l'avenue de Grasse, identifiée comme une voirie aux nuisances sonores avérées. Actuellement, le secteur d'étude est occupé par des surfaces imperméabilisées et du bâti faisant référence à la Société de Distribution Azurienne de Boissons. Etant donné sa configuration, le secteur d'étude ne semble pas représenter un espace naturel préférentiel pour la faune et la flore. Il est, en effet, enserré entre plusieurs voiries et espaces bâtis, avec clôtures, ce qui limite fortement le potentiel écologique de celui-ci. De plus son activité passée, laisse d'importance traces d'anthropisation.

Cette analyse et cette situation géographique permet de considérer le secteur d'étude, comme détaché des grands espaces naturels qui forment les zones à statut citées précédemment.

**Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont considérés comme globalement faibles.**

### ➤ OCCUPATION DU SOL

#### RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

**En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par les entités :**

- **112 : Tissu urbain discontinu**

L'approche proposée par ce référentiel apparaît cohérente avec l'occupation réelle du sol du site d'étude mais présente une discordance avec les délimitations des espaces.

#### RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est essentiellement composé par des espaces naturels ouverts et des espaces agricoles de type vignobles. Le réseau routier principal apparaît, et les espaces urbains sont différenciés en fonction de leur nature et de leur vocation.

**Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :**

- **112 : Tissu urbain discontinu**
- **121 : Zone d'activités et d'équipements**

**Cette occupation du sol se rapproche sensiblement des données observables sur vues aériennes. Les différentes entités sont bien observables sur la donnée de l'occsol. Le réseau routier est bien délimité et les**

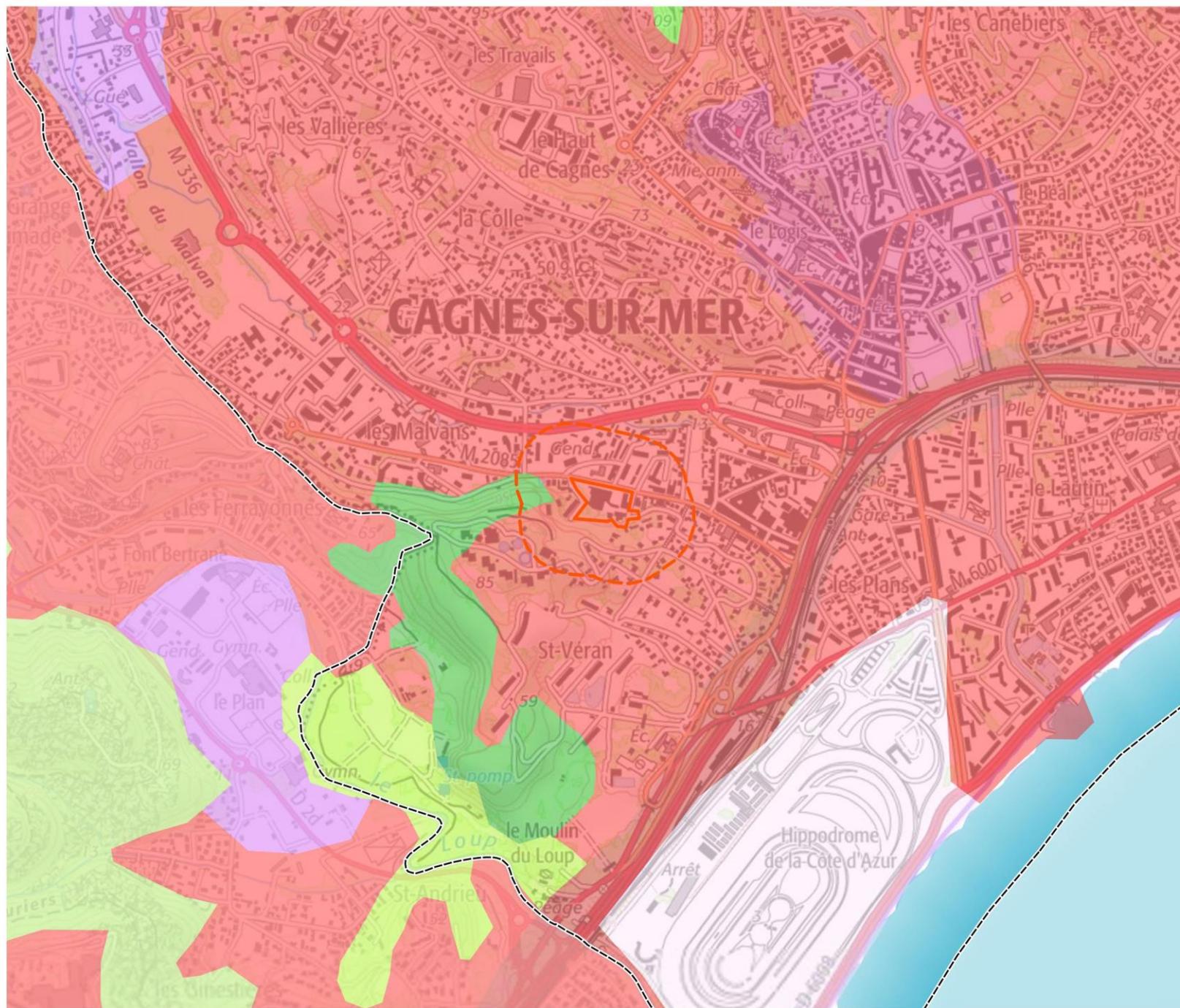
zones d'activités et d'équipements qui constituent une partie du secteur d'étude sont aussi bien représentées.

→ Le secteur d'étude s'insère ainsi dans un domaine fortement urbanisé

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Occupation du sol, selon le référentiel Corine Land Cover 2018, à l'échelle du périmètre rapproché



--- Limites communales

### Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (150 m)

### Occupation du sol

- ▭ 111 - Tissu urbain continu
- ▭ 112 - Tissu urbain discontinu
- ▭ 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- ▭ 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- ▭ 142 - Equipements sportifs et de loisirs
- ▭ 312 - Forêts de conifères
- ▭ 313 - Forêts mélangées
- ▭ 323 - Végétation sclérophylle
- ▭ 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- ▭ 523 - Mers et océans



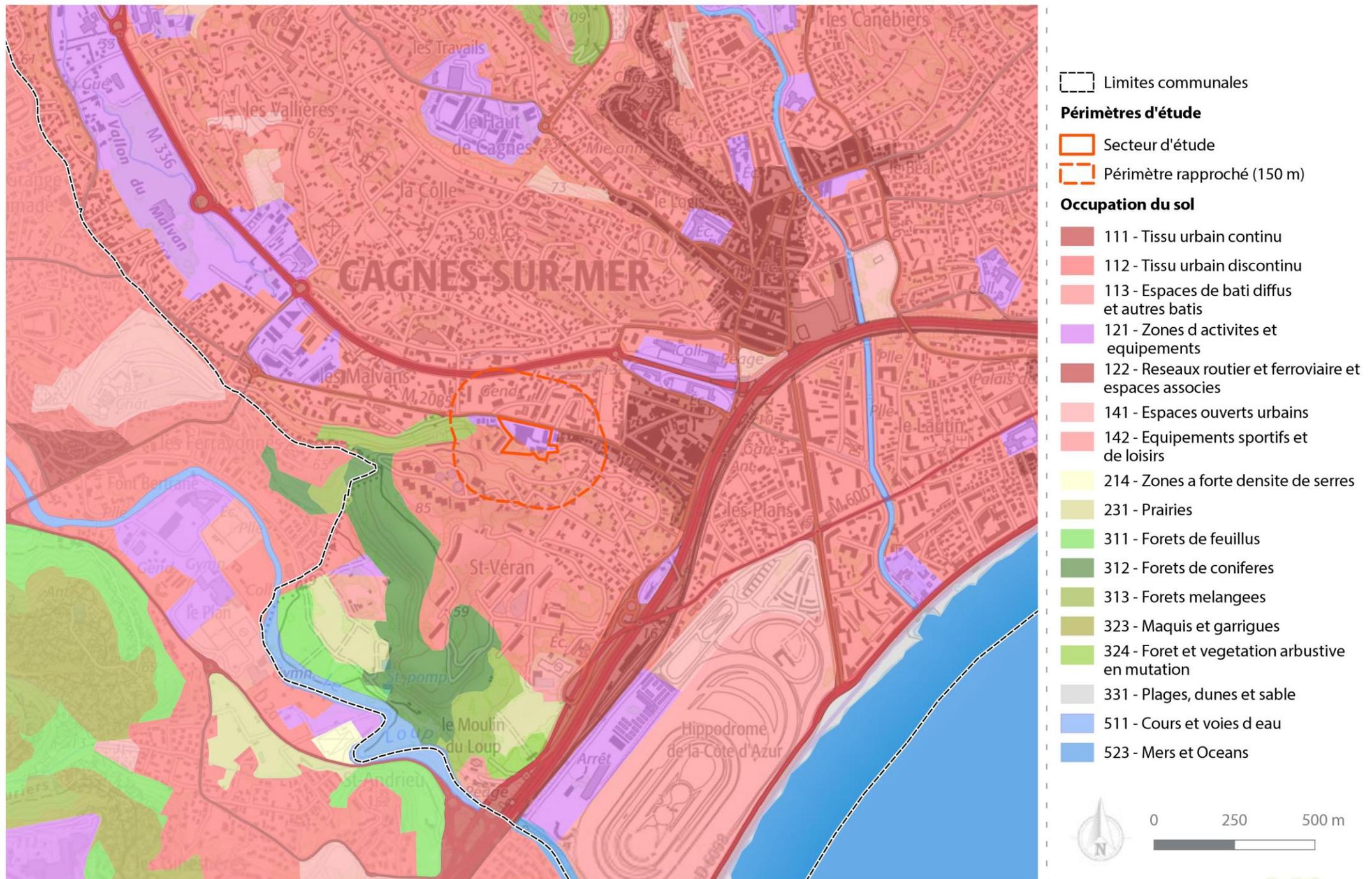
0 250 500 m



# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Occupation du sol, selon le référentiel du CRIGE PACA 2014, à l'échelle du périmètre rapproché



### ➤ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

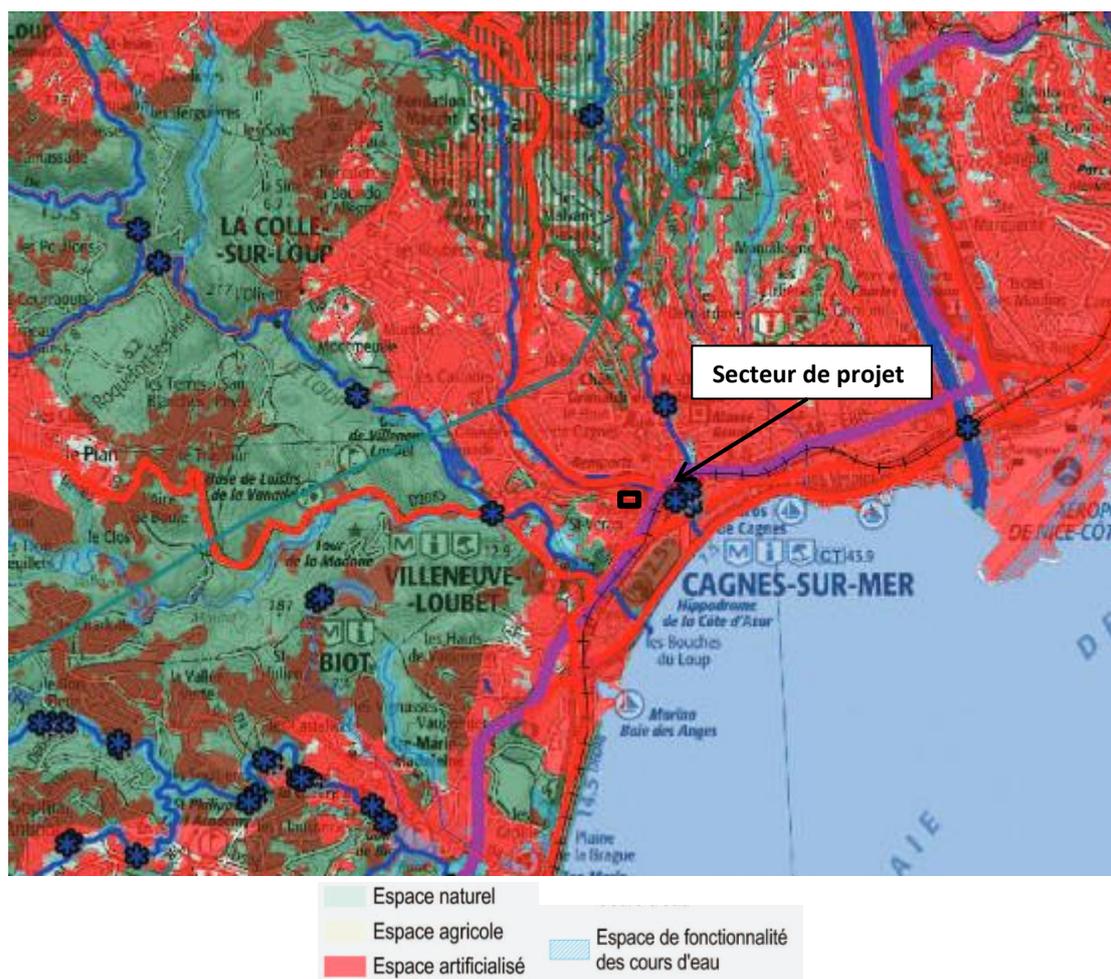
Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbanisé, inclus dans un ensemble d'espaces artificialisés. Les données fournies par le SRCE, mettent bien en évidence les éléments linéaires fragmentant tels que les voiries relativement denses dans la commune de Cagnes-sur-Mer.
- ⇒ Le secteur d'étude n'est pas situé dans un réservoir de biodiversité et n'apparaît pas indispensable au fonctionnement global du réseau écologique.
- ⇒ Le secteur de projet est situé en dehors des espaces aquatiques et des espaces de fonctionnalité des cours d'eau.
- ⇒ Il ne présente aucun rôle prépondérant dans la fonctionnalité du réseau écologique.





**Figure 18 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)**

La cartographie ci-dessus présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

Le secteur d'étude se situe dans un espace qualifié d'espace artificialisé. Un réservoir de biodiversité est présent à l'ouest du secteur d'étude, dans le périmètre rapproché.

- ⇒ **Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique sont considérés comme faibles dans ce contexte.**
- ⇒ **Le secteur d'étude apparaît déconnecté des grands ensembles assurant la fonctionnalité écologique des entités naturelles. Le secteur d'étude est enserré entre des espaces linéaires (voiries), et des espaces bâtis relativement denses.**

➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

## LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

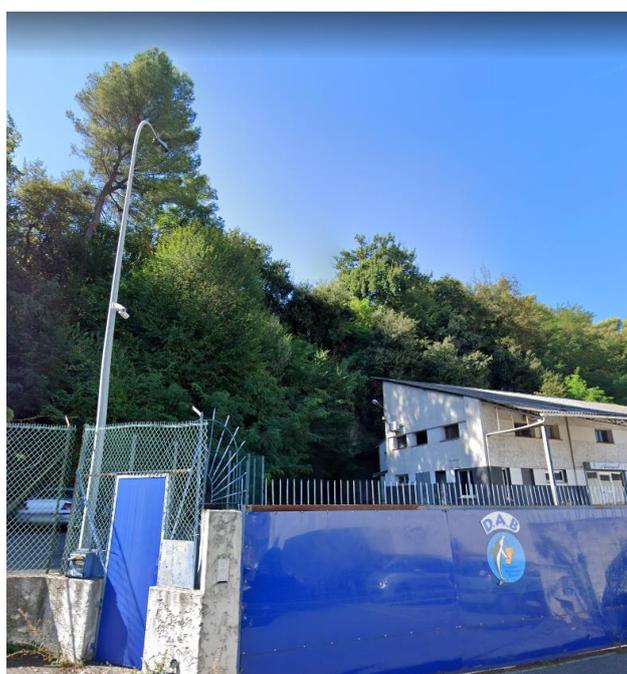
À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, **3 typologies** d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 18 mai 2021, sur site.

### G4 Espace arboré composé de conifères et de feuillus

Dans la partie sud du secteur d'étude, un espace végétalisé surmonté d'un enrochement, est présent. Il se compose de plusieurs espèces de ligneux dont des acacias, des ailanthes et des pins. Les espèces en présence sont pour quelques-unes d'entre elles, des espèces envahissantes, qui prolifèrent rapidement et limitent le développement des espèces indigènes.

L'espace semble tout de même bien préserver en raison d'un affleurement rocheux, et la présence de bâtiment accolé à cet espace. Ainsi l'ensemble des activités se situent à distance de cet espace qui représente dans le PLU un Espace Boisé Classé.

Cet espace apparaît tout de même intéressant d'un point de vue écologique, notamment pour les chiroptères (espace de chasse et repère de déplacement), et les oiseaux qui peuvent facilement se réfugier et nicher dans les arbres. **Cet espace présente donc un intérêt écologique modéré.**



*Photo 1 : Vue sur le sud du secteur d'étude (Google street view)*

## Clôtures

L'ensemble du secteur d'étude est entouré par une clôture fermée au niveau de l'avenue de Grasse, et par une clôture maillée sur la rue du puits. Ces éléments de fermeture participent à cloisonner le secteur d'étude et limiter les échanges avec les espaces adjacents. Cependant, la présence de ces éléments dans un contexte urbain, et dans le cadre d'une entreprise est normale.



*Photo 2 : Clôtures pleine présente le long de l'avenue de Grasse (Google street view)*

### J1.4 Bâti à vocations industrielle et commerciale

Le reste du secteur d'étude est occupé par des espaces bâtis de type hangar et espaces industriels. Il porte le nom de la Distribution Azurée de Boisson (DAB) et l'enseigne Coca Cola. Ce site est connu pour réaliser la distribution de boissons aux professionnels (grossiste en boissons). Les espaces vacants entre le bâti sont destinés aux manœuvres logistiques et à l'entrepôt des véhicules. Ainsi, la majorité du secteur d'étude est occupé par du bâti et de l'enrobé. Cet espace ne présente aucun intérêt écologique.





***Photo 3 : Bâti industriel présent sur le secteur d'étude (Google street view)***

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Habitats identifiés dans le secteur d'étude



 Limites communales

### Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

### Habitats

 G4 Espace arboré composé de conifères et de feuillus

 J1.4 Bâti à vocations industrielle et commerciale

Cloture



0 25 50 m



## LA FLORE

### ➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Cagnes-sur-Mer.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2010 ne sont donc pas considérées.

### ➤ Données de l'INPN

Les données de la base de données communale de l'INPN recensent la présence de 357 espèces végétales sur la commune de Cagnes-sur-Mer.

Sur la totalité, **8 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3)**. Il s'agit :

**Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Cagnes-sur-Mer**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Anémone couronnée	<i>Anemone coronaria L., 1753</i>
Arbuste d'argent	<i>Anthyllis barba-jovis L., 1753</i>
Chamaerops nain	<i>Chamaerops humilis L., 1753</i>
Germandrée arbustive	<i>Teucrium fruticans L., 1753</i>
Caroubier	<i>Ceratonia siliqua L., 1753</i>
Laurier rose	<i>Nerium oleander L., 1753</i>
Pivoine officinale	<i>Paeonia officinalis L., 1753</i>
Gattilier	<i>Vitex agnus-castus L., 1753</i>

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **3 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

**Tableau 8 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Cagnes-sur-Mer**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Scolopendre, Scolopendre officinale	<i>Asplenium scolopendrium L., 1753</i>
Liseron duveté	<i>Convolvulus lanuginosus Desr., 1792</i>
Coronille de Valence	<i>Coronilla valentina L., 1753</i>

L'application INPN Obs ne fournit aucune donnée géoréférencée à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Données Silène expert**

La base de données Silène expert a été consultée afin de déterminer si des espèces protégées avaient été identifiées sur le secteur d'étude et ses environs proches, dans les 10 dernières années. Aucune donnée floristique n'est présente dans le secteur d'étude.

- ⇒ Selon les bases de données, aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.
- ⇒ Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 150 mètres du secteur d'étude.

#### **ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS**

L'étude du terrain et la consultation des bases de données floristiques n'ont pas permis d'identifier la présence d'espèces végétales à enjeux sur le secteur d'étude et les espaces limitrophes. Les habitats identifiés sont essentiellement anthropisés et sont situés le long de l'avenue de Grasse. Aussi la présence de cette voie fortement fréquentée, fait que le secteur d'étude est soumis à de nombreuses nuisances sonores.

Le secteur d'étude est dominé par des surfaces enrobées et du bâti à vocation industrielle. Les espaces vacants sont destinés aux manœuvres logistiques.

**Au regard de ces observations, les enjeux sur la flore et les habitats, à l'échelle du secteur d'étude sont jugés faibles.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Enjeux prévisionnels pressentis sur la flore et les habitats à l'échelle du secteur d'étude



Limites communales

### Périmètres d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (150 m)

### Enjeux

Très faibles

Faibles

Modérés

Forts

Majeurs



0 25 50 m

## LA FAUNE

## ➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 3 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

## INSECTES

**Bibliographie**

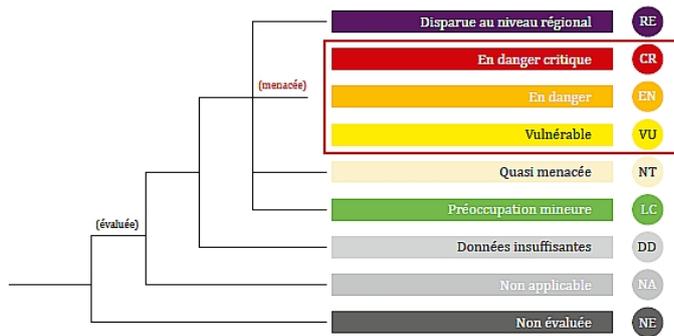
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

• **Odonates**

**Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale**

Sources	Norm latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune-Flore	LR PACA
Silène, INPN, Faune PACA	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aeschne affine				LC
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur				LC
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain				LC
	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal				LC
	<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	Caloptéryx occitan				LC
	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	P	Be 2	DH 2-4	LC
	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>	Gomphe à forceps				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
	(Vander Linden, 1823)	méridional				
	<i>Onychogomphus uncatu</i> (Charpentier, 1840)	Onychogomphe à crochets				LC
	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe				LC



Neuf espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Une espèce est protégée sur l'ensemble du territoire : la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).** Cette espèce présente des enjeux de conservation faibles, selon la liste rouge des odonates de PACA (2017). L'ensemble des espèces non protégées recensées, expose des enjeux de conservation faibles.

#### A l'échelle du secteur d'étude:

Le secteur d'étude est un espace fortement imperméabilisé, dominé par de l'enrobé et du bâti industriel. Les allers et venues des véhicules sont réguliers. Le secteur d'étude ne présente pas d'habitats favorables à ce groupe d'espèces. Les odonates ne sont pas pressentis dans le secteur d'étude.

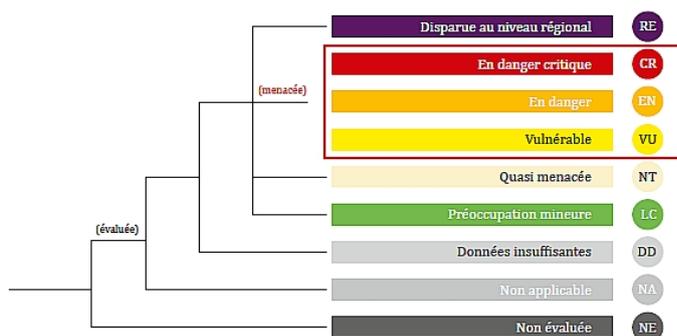
⇒ À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont pressentis comme faibles.

- Rhopalocères

Tableau 10 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
	<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de Lang				LC
	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns				LC
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame				LC
	<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun des pélargoniums				LC
	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron				LC
	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence				LC
	<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Diane	P	Be 2	DH 4	LC
	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
	<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Jason				LC
	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon				LC
	<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Marbré de cramer				LC
	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert				LC
	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère				LC
	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil				LC
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave				LC
	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou				LC
	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet				LC
	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène				LC
	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci				LC
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis				LC
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain				LC



Les bases de données communales recensent la présence de **21 espèces de rhopalocères** dans la commune de **Cagnes-sur-Mer**.

**Une espèce protégée de rhopalocère est avérée dans la commune de Cagnes-sur-Mer : la Diane.** Cette espèce présente **des enjeux de conservation faibles** en PACA selon la **liste rouge des rhopalocères de PACA (2014)**. Elle est évaluée en **préoccupation mineure (LC)**.

Les autres espèces citées dans la bibliographie communales, présentent toutes des enjeux de conservation faibles selon cette même liste rouge.

#### ***A l'échelle du secteur d'étude :***

Le secteur d'étude est un espace fortement anthropisé où la végétation n'est pas prédominante. Les activités historiques présentes sur le site ne permettent pas d'envisager la présence de nombreux insectes et notamment des rhopalocères, qui sont généralement attirés par les espèces en fleurs et les milieux végétalisés, à l'écart des perturbations urbaines. Au regard de l'emplacement du secteur d'étude, des espèces communes, sans statut de protection et sans enjeu de conservation particulier sont envisagées : citron de Provence, piérade de la rave, mégère...

Les données géoréférencées de la base de données Silène, ne font cependant pas mention de ce groupe d'espèces dans le secteur d'étude.

⇒ À ce titre, au regard du contexte dans lequel s'implante le secteur d'étude, les enjeux prévisionnels sur les rhopalocères sont pressentis comme faibles.

#### SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques mettent en évidence deux espèces protégées : la cordulie à corps fin (odonate) et la Diane (rhopalocère). Néanmoins, les enjeux de conservation concernant ces dernières ont été considérés comme faibles. Elles ne sont pas envisagées dans le secteur d'étude au regard de son faciès, et des besoins spécifiques de ces deux espèces. Les bases de données bibliographiques géoréférencées ne font pas mention de ces deux groupes d'espèces dans le secteur d'étude.

L'anthropisation du secteur d'étude est importante et les espaces ont été régulièrement fréquentés par des manœuvres logistiques.

**Les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc pressentis comme faibles, dans ce contexte, sur l'ensemble du secteur d'étude.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Enjeux entomologiques prévisionnels présentés à l'échelle du secteur d'étude



 Limites communales

### Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

### Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



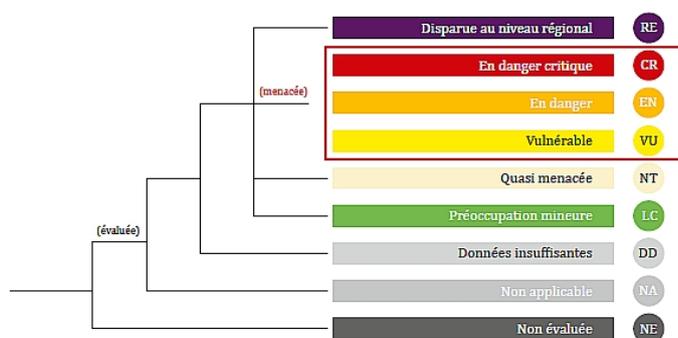
## AMPHIBIENS

**Bibliographie**

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

**Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale**

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Silène, faune PACA, INPN	<i>Bufo spinosus</i> Daudin, 1803	Grenouille verte	P	CB 3	DH 5	VU
	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale	P	CB 2	DH 4	LC
	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	P	CB 3	DH 5	NA

**Légende :**

Selon les données bibliographiques, 3 espèces d'amphibiens sont avérées sur la commune de Cagnes-sur-Mer. Ces espèces sont toutes protégées à l'échelle nationale. Selon la liste rouge des amphibiens de PACA (2016), ces 3 espèces exposent des enjeux de conservation faibles à modérés-forts. (**Catégorie LC « Préoccupation mineure » à VU « Vulnérable »**).

**À l'échelle du secteur d'étude :**

Aucune mare, aucun point d'eau permanent et/ou temporaire n'est présent dans le secteur d'étude, à ce jour.

Etant donné la localisation et la configuration du secteur d'étude, ce taxon n'apparaît pas potentiel dans le secteur d'étude.

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont pressentis comme faibles.**

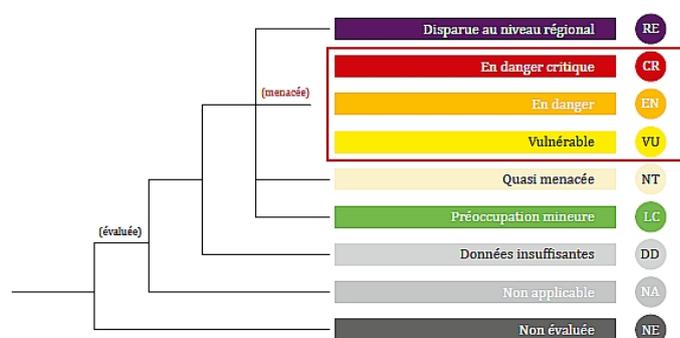
## REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Cagnes-sur-Mer, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

**Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune**

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune-Flore	LR PACA
Silène faune, INPN, Faune PACA	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine	PN	CB 3		LC
	<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier	PN	CB 3		NT
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique	PN	CB 3		LC
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	PN	CB 3	DH 4	LC
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	PN	CB 3		DD
	<i>Chalcides striatus</i> (Cuvier, 1829)	Seps strié	PN	CB 3		NT
	<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	PN	CB 3		LC
	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann	PN	CB 2	DH 2-4	EN
	<i>Testudo graeca</i> Linnaeus, 1758	Tortue grecque	PN	CB 2	DH 2-4	NE
	<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	Introduite	CB 3		NA



Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 11 espèces de reptiles dans la commune de Cagnes-sur-Mer.

Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale, sauf la **Trachémyde écrite**, qui est une espèce **introduite et considérée comme invasive**.

Parmi toutes ces espèces, **3 espèces** présentent des **enjeux de conservation variant de modérés à forts en PACA**, en fonction de leur évaluation sur la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

Il s'agit de : **la Couleuvre de Montpellier, le Seps strié, et la Tortue d'Hermann**. Cette dernière est celle qui présente le plus d'enjeux de conservation en PACA. Elle est d'ailleurs **menacée** dans la région (En danger selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016)).

**A l'échelle du secteur d'étude :**

Le secteur d'étude est fortement anthropisé. Par conséquent, au regard des besoins des différentes espèces, seul le lézard des murailles est envisagé dans le secteur d'étude. C'est une espèce commune qui est relativement fréquente dans les espaces urbanisés.

**Cette espèce commune est cependant protégée et classée en « préoccupation mineure » selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Elle présente donc des enjeux de conservation faibles.**

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

**SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES**

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont donc pressentis comme faibles.**

Les habitats en place sont susceptibles de convenir au lézard des murailles. Cette espèce est fréquente dans les espaces urbains, même fortement urbanisés.

**Les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Enjeux batrachologiques et herpétologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



 Limites communales

### Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

### Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



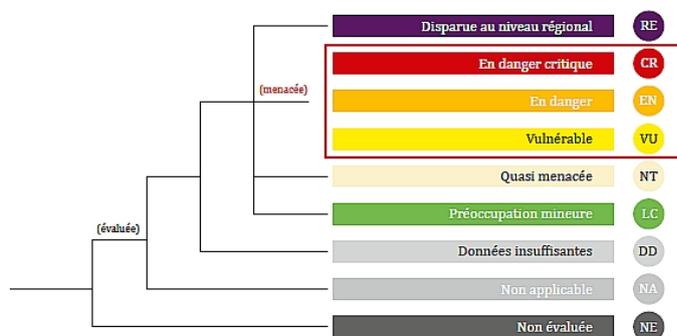
## MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

**Bibliographie**

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

**Tableau 13 : Liste des espèces de mammifères hors chiroptères recensées dans la commune**

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR France
Faune PACA, INPN, Silène faune	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen				LC
	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen				LC
	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	PN	CB 3		LC
	<i>Martes foina</i> Linnaeus, 1758	Fouine				LC
	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	PN	CB 3		LC
	<b><i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)</b>	<b>Lapin de garenne</b>				NT
	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe				LC
	<i>Rattus norvegicus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat surmulot				LC
	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat noir				LC
	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier				LC

**Légende :**

Les données bibliographiques recensent la présence de **10 espèces de mammifères sur la commune de Cagnes-sur-Mer. Au total, 2 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale.**

Parmi ces espèces, une espèce non protégée, expose des enjeux de conservation modérés : le **lapin de garenne**. Il est considéré comme **quasi menacé (NT)**, selon la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

**À l'échelle du secteur d'étude :**

Le secteur d'étude est représenté par un espace urbain, fortement anthropisé qui est clôturé sur la quasi-totalité de sa périphérie. De plus ce site a fait l'objet, dans le passé, mais aussi actuellement au regard de son implantation, de nombreuses allers et venues de véhicules. Le site présente dans son centre un espace dédié aux manœuvres logistiques des véhicules venant récupérer des marchandises. Le secteur d'étude n'apparaît donc pas favorable à la présence des mammifères.

⇒ À ce titre, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont presentis comme faibles**, dans le secteur d'étude.

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Enjeux mammalogiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



— — — — — Limites communales

## Périmètres d'étude

— — — — — Secteur d'étude

— — — — — Périmètre rapproché (150 m)

## Enjeux

Très faibles

Faibles

Modérés

Forts

Majeurs



0 25 50 m



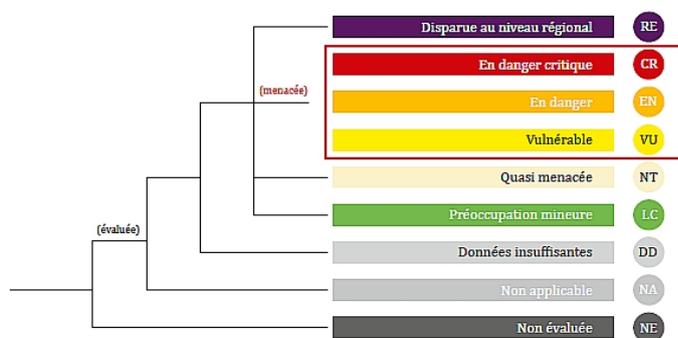
## CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

**Bibliographie**

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

**Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune**

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune - Flore	LR France	Enjeux PACA*
Faune PACA, INPN, Silène Faune * <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf</a>	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	PN	CB 2	DH 2-4	LC	TF
	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	PN	CB 2	DH2-4	LC	F
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	PN	CB 2	DH2-4	VU	TF
	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	PN	CB 2	DH 2-4	VU	TF
	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini	PN	CB 2	DH 2-4	NT	TF
	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit murin	PN	CB 2	DH 2-4	NT	TF
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F



**Tableau 15 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu).** \* [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP\\_strategieChiro\\_V4\\_dec2014\\_diffusable\\_internet.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf)

Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcathoe</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort    F = Fort    M = Modéré    f = faible    Tf = Très faible    Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence de 9 espèces de chiroptères sur la commune de Cagnes-sur-Mer. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y est pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « *Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014* », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Cagnes-sur-Mer abrite sur son territoire, 9 espèces de chiroptères à enjeux forts à très forts.

<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein
<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini
<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit murin
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe

La commune de Cagnes-sur-Mer représente donc un espace de vie privilégié pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, 1 cavité naturelle reconnue est présente dans le périmètre éloigné. Aucune n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. (Voir carte suivante).

Cette cavité se situe non loin du secteur d'étude, au sud-ouest de celui-ci. Aucune information précise n'est disponible sur cet édifice, mise à part le fait qu'il s'agit d'un orifice naturel, et qu'il se nomme « Grotte de Saint-Véran » (PACAA2000111).

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, cette cavité peut être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).

### À l'échelle du secteur d'étude

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude présente un faciès fortement artificialisé à proximité de routes très fréquentées le jour et probablement la nuit (avenue de Grasse), formant donc un élément fragmentant significatif et une source de nuisances sonores. À cela, s'ajoute la mise en lumière du réseau routier qui crée un halo lumineux limitant sa fréquentation par les chiroptères. Le secteur d'étude est formé par un espace industriel qui n'apparaît pas favorable à la présence des chiroptères. Cependant, un espace boisé est présent au sud du secteur d'étude et pourrait représenter un espace de chasse favorable pour ce groupe d'espèces, d'autant plus que la cavité naturelle est située à proximité.

⇒ À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** sont **pressentis comme modérés au niveau des espaces boisés situés au sud et faibles dans le reste du secteur d'étude.**

#### SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères de grandes tailles. La présence de voiries, et de clôtures forment d'importantes fractures aux alentours.

**Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

Les données bibliographiques chiroptérologiques, montrent la présence potentielle de plusieurs espèces. Le secteur d'étude n'apparaît pas présenter des gîtes potentiels selon la base de données du BRGM. Le caractère très urbanisé du site et la présence de la voirie en bordure du périmètre d'étude forment des éléments fragmentants qui limitent le potentiel chiroptérologique du site de projet. Cependant, les espaces boisés présents au sud du secteur d'étude, peuvent représenter des espaces de chasse favorables pour ce groupe d'espèces d'autant plus que la cavité naturelle est située à proximité.

**Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc pressentis comme faibles à modérés en fonction des habitats présents dans le secteur d'étude.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Cavités naturelles recensées dans le périmètre éloigné et situées au plus près du secteur d'étude, selon la base de données BRGM



▭ Limites communales

### Périmètres d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (150 m)

● Cavités naturelles



0 250 500 m



# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Enjeux chiroptérologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



## Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

## Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



## OISEAUX

**Bibliographie**

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre élargi, ont été consultées.

**Tableau 16 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	LC	P	-	Be2	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard		P	O1	Be2	Bo2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	O1	Be2	-
<i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre	EN	P	O1	Be2	-
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	EN	P	O1	Be2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT		O2	Be3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	O1	Be3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Pandion halietus</i>	Balbuzard pêcheur	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse			O2	Be3	Bo2
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche			O2	Be3	Bo2
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau tacheté		P	-	Be3	Bo2
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable		P	-	Be2	Bo2
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet		P	-	Be2	Bo2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell		P	-	Be2	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole		P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant		P	O2	Be3	Bo2
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonette		P	O1	Be2	Bo2
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	NT	P	O1	Be2	-
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges		P	-	Be2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	P	-	Be2	-
<i>Calcarius lapponicus</i>	Bruant lapon		P	-	Be2	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	EN	P	O1	Be3	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	LC	P	-	Be3	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	P	O1	Be2	Bo2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC		O2	Be3	Bo2
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	LC		O2	Be3	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoiix moucheté	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	P	-	Be2	-
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur			O2	Be3	Bo2
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin			O2	Be3	Bo2
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc			-	Be2	Bo2
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	LC		O2	Be3	Bo2
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile		P	-	Be2	Bo2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		P	OI	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié			OI ; O2	Be3	Bo2
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	LC	P	-	Be3	-
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	LC		O2	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou-geai	LC	P	-	Be2	-
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu			O2	Be3	Bo2
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	LC	P	OI	Be2	-
<i>Pyrhrocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	LC	P	OI	Be2	-
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur		P	OI	Be2	Bo2
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	P	O2	Be3	Bo2
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Somateria mollissima</i>	Eider à duvet	CR		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC		O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré			-	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore		P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		P	OI	Be2	Bo2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	P	-	Be2	Bo2

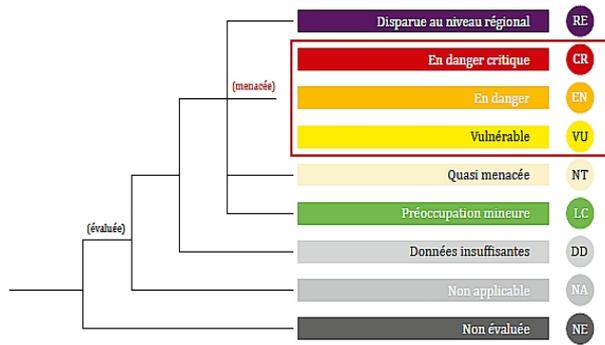
Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Beme	Convention de Bonn
<i>Falco verspertinus</i>	Faucon kobez		P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	EN	P	OI	Be2	-
<i>Phoenicopiterus roseus</i>	Flamant rose	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	NT	P	-	Be3	-
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca		P	OI	Be3	Bo2
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Pterocles alchata</i>	Ganga cata	CR	P	OI	Be2	-
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or			O2	Be3	Bo2
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
<i>Glaucopis pratensis</i>	Glaréole à collier	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	LC	P	O2	-	-
<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre		P	-	Be3	-
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	P	O2	-	-
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	EN	P	O2	Be3	-
<i>Larus audouinii</i>	Goéland d'Audouin	EN	P	OI	Be2	Bo1
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	LC	P	O2	-	-
<i>Larus genei</i>	Goéland railleur	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	LC	P	O2	Be3	-
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Stercorarius skua</i>	Grand labbe		P	-	Be3	-
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	P	-	Be2	-
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon		P	-	Be2	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	LC	P	-	Be3	-
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	CR	P	-	Be2	Bo2
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC		O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère		P	-	Be2	-
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	VU	P	OI	Be2	-
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troil	EN	P	-	Be3	-
<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde boréale			O2	Be3	Bo2
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	NT	P	O2	Be3	Bo2
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	CR	P	O2	Be3	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	P	-	Be2	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	VU	P	OI	Be2	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	P	-	Be2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	LC	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	P	-	Be2	-
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	LC		O2	Be3	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs icterine	VU	P	-	Be2	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Threskiornis aethiopica</i>	Ibis sacré		P	-	Be2	Bo2
<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue		P	-	Be3	-
<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite		P	-	Be3	-
<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin		P	-	Be3	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle lusciniotide	EN	P	-	Be3	-
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	NT	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	EN	P	OI	Be2	-
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	CR	P	-	Be3	-
<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune			O2	Be3	Bo2
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	NT	P	-	Be3	-
<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	P	-	Be2	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	P	OI	Be2	-
<i>Alle alle</i>	Mergule nain		P	-	Be3	-
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	P	-	Be3	-
<i>Monticola solitarius</i>	Monticole bleu	LC	P	-	Be2	-
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	NT	P	-	Be2	-
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée		P	-	Be2	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	P	OII	Be3	-
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	VU	P	-	Be3	Bo2
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC		OII	Be3	Bo2
<i>Montifringila nivalis</i>	Niverolle alpine	LC	P	-	Be2	-
<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête	VU	P	OI	Be2	-
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Alopochen aegyptiacus</i>	Ouette d'Egypte			-	Be2	Bo2
<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches	LC	P	-	Be2	-
<i>Perdix Perdix</i>	Perdrix grise	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier		P	-	Be3	-
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	LC	P	-	Be2	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large		P	-	Be2	Bo2
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	P	-	Be2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	VU	P	-	Be2	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	P	OI	Be2	-
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC		O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2 ; O3	-	-
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda	CR	P	-	Be3	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse		P	-	Be2	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	P	-	Be2	-
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	LC	P	OI	Be2	-
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	P	-	Be2	-
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique		P	OI	Be2	Bo2
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin		P	OI	Be2	Bo2
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin		P	OI	Be2	Bo2
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté			O2	Be3	Bo2
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré			OI ; O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard		P	OI	Be2	Bo2
<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à grands sourcils		P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	NT	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Colonectris diomedea</i>	Puffin cendré	VU	P	OI	Be2	-
<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux		P	-	Be3	-
<i>Puffinus yelkouan</i>	Puffin yelkouan	EN	P	-	Be3	-
<i>Ralus aquaticus</i>	Râle d'eau	NT		O2	Be3	-
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	EN	P	OI	Be2	-
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	CR	P	-	Be3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	NT	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	France Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	VU	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	LC	P	-	Be2	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	VU		O2	Be3	Bo2
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne		P	OI	Be2	Bo2
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	CR	P	OI	Be2	Bo2
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Porphyrio porphyrio</i>	Talève sultane	VU	P	OI	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	NT	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	P	-	Be2	-
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	NT	P	-	Be3	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	P	-	Be2	-
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierre à collier		P	-	Be2	Bo2
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU		O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	P	-	Be2	-
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	EN	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NT		O2	Be3	Bo2
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	NT	P	-	Be2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	P	-	Be2	-



**290 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Cagnes-sur-Mer et les espaces limitrophes.**

Parmi ces espèces **79** sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (*Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*), **102** sont menacées, et **139** espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA, lors de la période de nidification. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2016).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels, notamment au nord de la commune avec le parc régional des Préalpes d'Azur.

#### À l'échelle du secteur d'étude :

Les bases de données faune, ne mentionnent pas la présence d'oiseaux dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes. L'espaces étant fortement anthropisé et dédié à des activités industrielles, le secteur d'étude ne représente pas un espace de vie favorable pour les oiseaux. Les boisements situés au sud du secteur d'étude apparaissent cependant favorables à la présence de ceux-ci. Au regard de la configuration du secteur d'étude, les passereaux communs des villes sont envisagés dans le secteur d'étude. Aussi l'ensemble des oiseaux rencontrés dans les centres villes est aussi prévisible : tourterelle turque, pigeon, choucas...Seules des espèces à faibles enjeux de conservation sont pressentis dans le secteur d'étude. A l'inverse, le boisement situé dans le sud du secteur d'étude, peut accueillir des espèces aux enjeux de conservation modérés, notamment en période de nidification.

#### **SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES**

Le caractère très urbanisé du secteur d'étude et la proximité de voies bruyantes ne constituent pas un milieu favorable pour la nidification. Le boisement présent dans le sud du secteur d'étude peut s'avérer favorable pour la présence d'espèces aux enjeux de conservation modérés, notamment en période de nidification.

**Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard de la configuration du secteur d'étude et l'analyse environnementale à plus large échelle, sont pressentis comme modérés au niveau du boisement, et faibles dans le reste du secteur d'étude.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Projet de requalification d'une zone d'activités

Enjeux avifaunistiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



## Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

## Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



## SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. La compilation et l'étude des données bibliographiques avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut. Les espaces naturels à statut sont tous situés dans le périmètre éloigné. Le secteur d'étude est situé dans un tissu urbain, le long de l'avenue de Grasse. Une importante partie du secteur d'étude est dédiée à des activités industrielles et commerciales (Distribution Azurienne de Boissons).

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude se compose d'un espace boisé au sud (EBC au PLUI) et d'un espace industriel dans le reste. La végétation est rare dans cet espace en raison d'une anthropisation importante. Au contraire le boisement au sud est bien préservé grâce à son statut d'EBC. Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'est pressentie dans ces espaces selon les données fournies par la bibliographie. Elles n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude ne représente pas un lieu de vie favorable aux insectes et aux amphibiens. Le boisement présent au sud du secteur d'étude représente l'espace le plus favorable pour les insectes. En ce qui concerne les reptiles, au regard de l'environnement proche du secteur d'étude, seul le lézard des murailles est envisagé.

Le secteur d'étude est entouré par des espaces de fragmentation tels que les routes et les clôtures grillagées. La fréquentation du secteur d'étude par les mammifères est donc considérée comme très faible.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoutes nocturnes. La présence d'une cavité naturelle au sud du secteur d'étude peut laisser présager la présence de chiroptères dans le secteur d'étude, notamment au niveau du boisement. Elles peuvent fréquenter ces espaces pour la chasse. Le secteur d'étude pourrait représenter un espace de recherche de nourriture. Le secteur d'étude est situé le long de l'avenue de Grasse, axe routier concerné par des luminaires, qui favorisent la formation d'un halo lumineux. Les chiroptères étant lucifuge, cette observation laisse présager une absence de chiroptère dans les espaces urbanisés du secteur d'étude.

En ce qui concerne les oiseaux, seules des espèces communes sont envisagées dans le secteur d'étude. Les espaces boisés présents au sud du secteur d'étude peuvent accueillir des espèces aux enjeux de conservations modérés, notamment en période de nidification.

L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

**Globalement les enjeux écologiques prévisionnels sont pressentis comme modérés à faibles.**

# CAGNES-SUR-MER (06) - Cadrage environnemental

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude



## Périmètres d'étude

 Secteur d'étude

## Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



### 3. Les sensibilités paysagères

Le secteur d'étude se situe au sud-ouest de la commune de Cagnes-sur-Mer. Le secteur d'étude est longé au nord, par l'avenue de Grasse, une route très passante. Le secteur d'étude, est fortement urbanisé (voir partie sur les habitats). Un espace boisé est présent dans le sud, et celui-ci étant classant en EBC, il sera préservé.

Les environs directs du secteur d'étude sont urbains, avec des espaces résidentiels collectifs et individuels. Le secteur d'étude fait l'objet d'activités industrielles et commerciales qui impliquent des allers et des venues de véhicules au niveau des voiries environnantes.



Figure 19 : Entités paysagères présentes aux abords du secteur d'étude (even, fond Google earth)

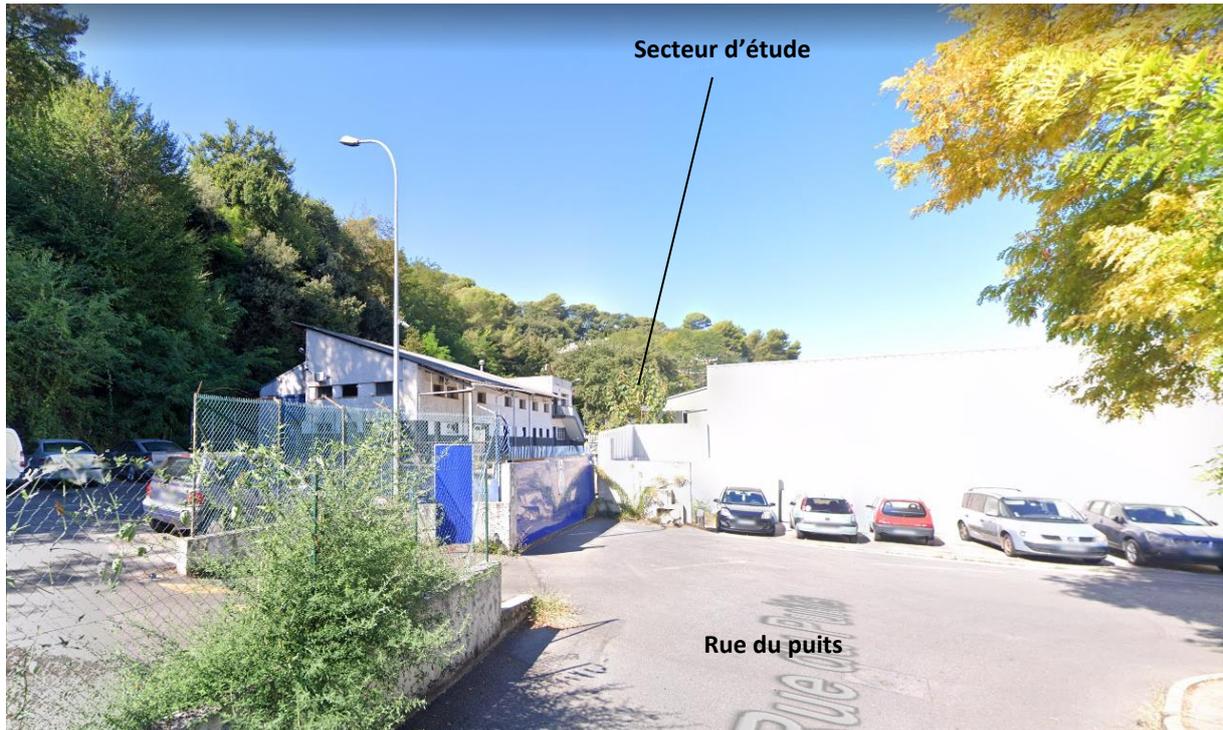


*Photo 4 : Vue 1 sur le secteur d'étude depuis l'avenue de Grasse (Google street view)*



*Photo 5 : Vue 2 sur le secteur d'étude, depuis l'avenue de Grasse (Google street view)*

Depuis la vue 1 et 2, le secteur d'étude apparaît comme un site industriel aux clôtures imposantes (faisant même penser à des espaces de chantier). Le site apparaît fortement urbanisé et dégradé. Le secteur d'étude est longé par l'avenue de Grasse, fortement fréquentée et dominée par la présence de luminaires urbains.



*Photo 6 : Vue 3 depuis la route de Napoléon (Google street view)*



*Photo 7 : Vue 4 sur le secteur d'étude depuis la rue de Beaulieu (Google street view)*

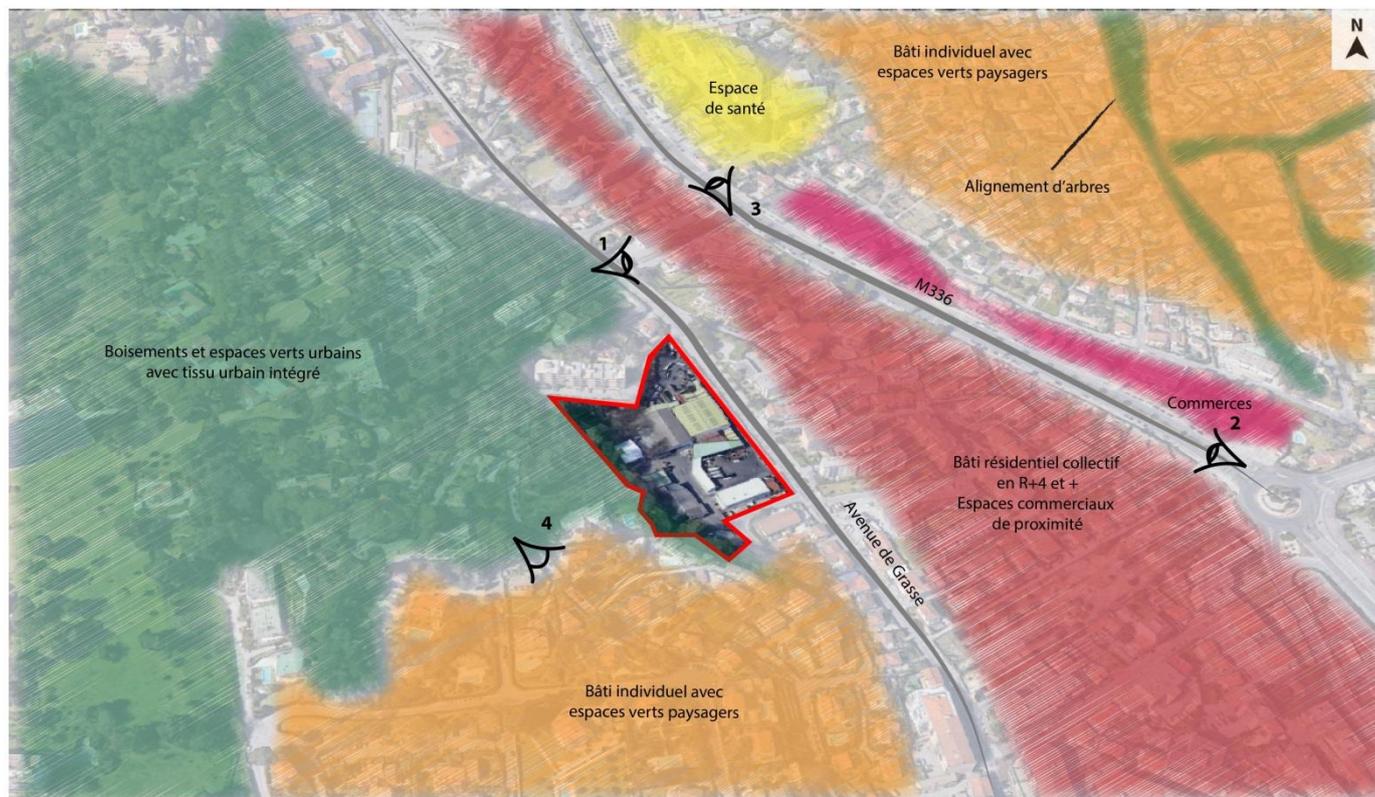
Depuis les points de vues 3 et 4, le boisement présent dans le sud du secteur d'étude est facilement perceptible. Il permet de contraster avec l'aspect urbain, dégradé du site et de ses activités. Cela permet aussi de former une transition douce avec les espaces urbains présents en arrière plan et de présenter ainsi une insertion paysagère progressive. Il représente un point positif dans le secteur d'étude, et une plus-value pour

le futur projet. Ceci permettra de limiter fortement les vues directes sur le secteur de projet depuis les points culminantes tels que le point de vue 4 par exemple.

#### 4. Typologie des constructions à proximité du site

Le secteur d'étude est entouré par un tissu urbain relativement dense, qui se compose de plusieurs ensembles variés : espaces résidentiels individuels, espaces résidentiel collectifs, espaces industries et commerciaux, espaces de santé etc...

Le secteur d'étude est classé dans les espaces industriel au regard de sa composition actuelle (DAB). Il est situé sur le bord de l'avenue de Grasse, et le boisement au sud permet de former une frontière douce avec les espaces résidentiels présents en arrière-plan. Globalement, les environs du secteur d'étude sont relativement homogènes et les hauteurs du bâti permettent de préserver les vues lointaines sur le paysage.



**Figure 20 : Typologie des constructions dans l'environnement du secteur d'étude (fond Google earth)**

Les environs du secteur d'étude sont dominés par un tissu résidentiel relativement dense mais variés en termes de typologie. Les espaces collectifs jouxtent avec les espaces résidentiels. Les réze de chaussées des espaces résidentiels sont parfois dédiés à la présence de commerces de proximité. Le quartier apparaît ainsi vivant et attractif pour la vie urbaine.



*Photo 8 : Vue 1 depuis l'avenue de Grasse (Google street view)*



*Photo 9 : Vue 2 depuis le rond-point de la M336 (Google street view)*



*Photo 10 : Vue 3 depuis la M336 (Google street view)*



*Photo 11 : Vue 4 sur le tissu résidentiel à l'est du secteur d'étude (Google street view)*

## 5. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX A L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par un PPRi approuvé le 27/11/2002.	La commune de Cagnes-sur-Mer est exposée aux risques inondation, cependant, le secteur d'étude n'est pas concerné par ce risque.	<b>FAIBLES</b>
Risque incendie	La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques. A l'heure actuelle, la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) approuvé en date du 11/05/2012.	Le secteur d'étude apparaît concerné par le risque incendie.	<b>MODÉRÉS</b>
Risque mouvement de terrain	La commune de Cagnes-sur-Mer n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain	Un éboulement est connu dans un rayon de 500 mètres autour du secteur d'étude. Il se situe au sud du secteur d'étude.	<b>MODÉRÉS-FAIBLES</b>
Risque retrait – gonflement des sols argileux	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.	Le secteur d'étude est situé dans une zone soumise à des aléas retrait-gonflement des argiles, moyens.	<b>MODÉRÉS</b>
Risque sismique	La commune de Cagnes-sur-Mer est concernée par un risque sismique moyen. La commune ne dispose pas d'un PPRN Sismique.	Le secteur d'étude est aussi concerné par ce risque sismique moyen.	<b>MODÉRÉS-FORTS</b>
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est concernée par le risque transports de matières dangereuses.	Le secteur d'étude apparaît peu concerné par le risque transport de matières dangereuses, au regard de sa localisation dans la commune de Cagnes-sur-Mer. Aucune canalisation de matières dangereuses ne traverse le secteur d'étude.	<b>FAIBLES</b>
Nuisances	Plusieurs infrastructures sont considérées comme bruyantes dans la commune de Cagnes-sur-Mer selon les données de la préfecture.	Le secteur de projet est localisé en bordure de l'avenue de Grasse, qui est classé dans la catégorie 4 (zone d'influence de 30 m). Le projet devra prendre en compte cette donnée afin de réaliser un projet en accord avec les nuisances sonores émises par les axes routiers.	<b>MODÉRÉS</b>

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX A L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF et des zones Natura 2000.	Le secteur d'étude est localisé en dehors des zones à statut, et ne fait pas partie non plus des espaces de fonctionnalité écologique.	<b>FAIBLES</b>
Paysage	Le secteur d'étude est localisé dans la commune de Cagnes-sur-Mer en bordure de l'avenue de Grasse.	Le site présente des enjeux paysagers relativement faibles du fait de son intégration dans un tissu urbain dense et peu végétalisé. Le boisement présent au sud du secteur d'étude représente une plus-value, notamment sur l'insertion progressive des projets dans la paysage. Cet espace classé en EBC sera préservé.	<b>FAIBLES</b>

⇒ **Bilan** : Le site apparaît relativement peu sensible aux enjeux environnementaux. Son inscription dans un tissu urbain dense et en bordure de voiries limite fortement les enjeux et l'implication du site sur la fonctionnalité environnementale.

## IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

### 1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

---

Le projet porté par Cogedim, prévoit la création d'un ensemble immobilier associant logements libres, intermédiaires, sociaux, et espaces d'activités. Le projet est inclus dans le périmètre de mixité sociale présenté au PLUI en vigueur. Le projet se composera de 6 bâtiments, qui seront répartis dans le secteur d'étude, sans et qui ne compromettent pas l'EBC.

Le projet prévoit la création d'environ 275 logements (comprenant les logements de la résidence sénior) , pour une SDP totale d'environ 16 400 m<sup>2</sup>.

Le plan masse ci-après permet de rendre compte de la composition et de l'agencement du projet, dans le secteur d'étude.

## Programmation - RS/logements

SDP totale: 16 340 m<sup>2</sup>

dont 740 m<sup>2</sup> de bureaux et 380 m<sup>2</sup> de commerces

98 logements en résidence sénior

180 logements dont 54 logements sociaux

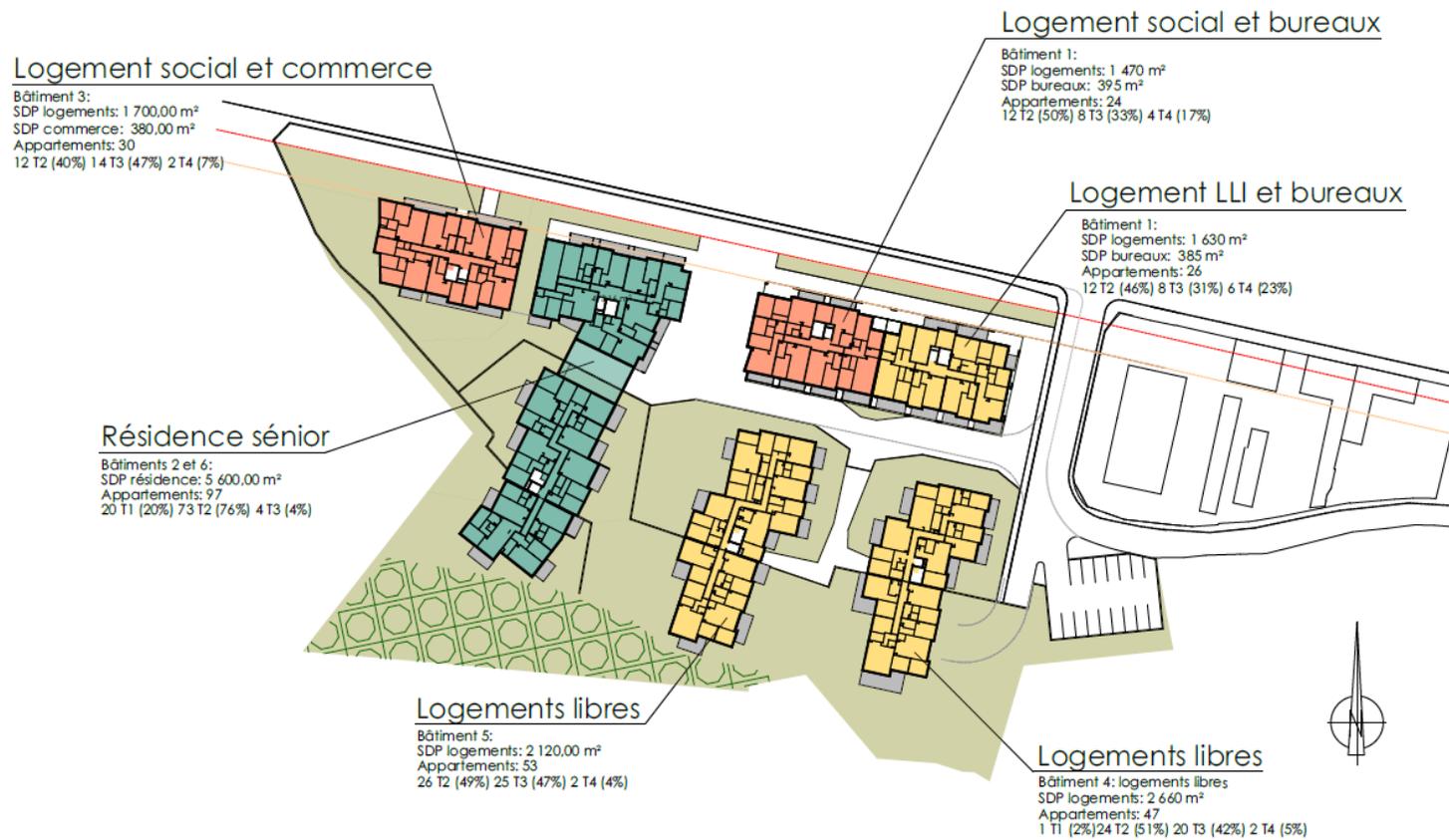


Figure 21 : Plan masse (Cogedim)

## 2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

⇒ **Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société Cogedim, les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles voire positives.**

En effet, le secteur de projet, dans l'état actuel, est déjà concerné par la présence de bâti. Aussi, il s'implante dans un espace situé entre des espaces déjà construits, où les villas résidentiels et les locaux commerciaux sont bien présents. D'autres part, selon les informations fournies par la PLUI, le projet apparait cohérent avec le zonage en vigueur, qui classe le secteur d'étude dans un espace dédié au tissu résidentiel urbain, prônant la mixité sociale.

Le projet prévoit aussi la réalisation d'une résidence seniors et quelques commerces de proximité.

Le projet fera l'objet d'un traitement paysager de qualité et va créer 40% d'espace vert, et conservera l'EBC présent au sud, comme l'impose le PLUI en vigueur.

En ce sens il a une incidence positive car il prévoit le désimperméabilisations du secteur.

**De plus le projet sera NF Habitat et BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) Argent afin de garantir la qualité du cadre de vie pour les futurs usagers du secteur.**

- ⇒ **Le projet d'aménagement de Cogedim est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 39 a – « Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.\* 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> ».**
- ⇒ **Le projet n'est cependant pas soumis à la rubrique 47 a « a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare » .**
- ⇒ **Une demande d'autorisation de défrichement pour les 0.35 hectares concernés sera faite parallèlement à cette demande de cas par cas.**
- ⇒ **Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.**